



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2024

Rapport d'activité du premier semestre 2024

VINCI a poursuivi au premier semestre 2024 sa trajectoire de croissance, malgré une base de comparaison élevée.

Les résultats opérationnels et la génération de cash-flow libre progressent de manière remarquable en dépit de la prise en compte de la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport de longue distance en France, qui vise quasi-exclusivement les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

Dans les concessions, le trafic de VINCI Airports a continué de progresser dans la grande majorité des plateformes de son réseau mondial, dépassant au global son niveau pré-crise sanitaire. Ses résultats opérationnels atteignent un haut niveau. Le léger recul du trafic de VINCI Autoroutes, quant à lui, est imputable aux perturbations ponctuelles provoquées par différents mouvements sociaux.

La branche énergie du Groupe, toujours très dynamique à travers VINCI Energies et Cobra IS, est tirée par les besoins très importants de la transition énergétique et de la transformation numérique. Ceux-ci bénéficient également à VINCI Construction, dont une part grandissante de l'activité est liée à ces tendances de fond. Il en ressort une hausse des chiffres d'affaires et des marges opérationnelles de ces trois pôles d'activité.

Les prises de commandes sont également en hausse sensible et le carnet atteint un nouveau record. Disposant ainsi d'une bonne visibilité sur son activité, VINCI aborde les prochains exercices avec sérénité et poursuit sa politique de sélectivité dans le choix des affaires.

En matière de croissance externe, le premier semestre a été particulièrement actif avec la finalisation de trois acquisitions majeures : pour VINCI Airports, la prise de contrôle à hauteur de 50,01 % de l'aéroport d'Edimbourg et une prise de participation de 20 % dans l'aéroport de Budapest permettant d'en devenir l'opérateur ; pour VINCI Highways, l'acquisition d'une section du périphérique de Denver, première opération d'envergure réalisée dans les concessions aux Etats-Unis. Par ailleurs, poursuivant sa stratégie de maillage territorial et de renforcement de ses expertises, VINCI Energies a accueilli quinze nouvelles sociétés, essentiellement à l'international. De son côté, VINCI Construction a densifié sa couverture géographique en Amérique du Nord à travers plusieurs acquisitions ciblées.

L'augmentation significative de l'endettement résultant de ces développements est à mettre en regard de la forte génération de cash-flow des entités du Groupe, permettant à celui-ci de conserver une situation financière très robuste.

Malgré les aléas conjoncturels et les incertitudes géopolitiques actuelles, VINCI s'estime bien armé pour continuer à tracer sa route avec succès et enthousiasme. Animé par une vision à long terme issue de son histoire, le Groupe peut tableer sur des métiers en parfaite adéquation avec les grands enjeux de la société, et sur une organisation décentralisée particulièrement réactive et motivante pour les femmes et les hommes, qui constituent sa principale richesse.

Pierre Anjolras, qui incarne parfaitement la culture VINCI et dispose d'une très large expérience dans le Groupe, sera appelé à conduire celui-ci à partir d'avril 2025.

Xavier Huillard
Président-directeur général de VINCI

Chiffres clés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Variation 1 ^{er} semestre 2024/2023	Exercice 2023
Chiffre d'affaires ^(*)	33 775	32 365	4,4 %	68 838
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(**)	14 855	14 379	3,3 %	29 615
% du chiffre d'affaires ^(*)	44,0 %	44,4 %		43,0 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(**)	18 920	17 987	5,2 %	39 224
% du chiffre d'affaires ^(*)	56,0 %	55,6 %		57,0 %
Résultat opérationnel sur activité	3 871	3 549	322	8 357
% du chiffre d'affaires ^(*)	11,5 %	11,0 %		12,1 %
Résultat opérationnel courant	3 712	3 393	318	8 175
Résultat opérationnel	3 640	3 410	230	8 071
Résultat net part du Groupe	1 995	2 089	(94)	4 702
% du chiffre d'affaires ^(*)	5,9 %	6,5 %		6,8 %
Résultat net dilué par action (en euros)	3,46	3,65	(0,20)	8,18
Dividende par action (en euros)	1,05 ^(***)	1,05	-	4,50
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	5 673	5 309	364	11 964
% du chiffre d'affaires ^(*)	16,8 %	16,4 %		17,4 %
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(1 391)	(822)	(569)	(2 103)
Cash-flow opérationnel	1 136	844	292	7 758
Investissements de développement (concessions et PPP)	(774)	(583)	(192)	(1 130)
Cash-flow libre	361	261	100	6 628
Capitaux propres part du Groupe	28 599	27 029	1 570	28 113
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	33 222	30 849	2 374	32 040
Endettement financier net	(23 366)	(20 910)	(2 456)	(16 126)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Acompte sur dividende au titre de 2024 qui sera versé le 17 octobre 2024

Les comptes du premier semestre 2024 font ressortir une hausse du chiffre d'affaires confirmant la bonne dynamique d'ensemble des activités du Groupe. Les résultats opérationnels progressent également malgré l'impact négatif de la nouvelle taxe sur les autoroutes françaises¹. Cette solide performance d'ensemble s'accompagne d'un cash-flow libre positif, en amélioration par rapport à celui du premier semestre 2023.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2024 s'élève à 33,8 milliards d'euros, en hausse de 4,4 % (croissance organique : + 3,8 % ; impacts des changements de périmètre : + 0,5 % ; variations de change : + 0,1 %).

L'Ebitda s'élève à 5,7 milliards d'euros soit une marge sur chiffre d'affaires de 16,8 % (5,3 milliards d'euros et 16,4 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2023). Son évolution – de même que celles des éléments du compte de résultat présentés ci-après – est pénalisée par la prise en compte par VINCI Autoroutes d'une charge de 120 millions d'euros au titre de la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport de longue distance.

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) progresse de 9,1 % à 3,9 milliards d'euros (3,5 milliards d'euros au premier semestre 2023). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 11,5 % (11,0 % au premier semestre 2023).

Le résultat opérationnel courant (ROC), incluant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la contribution des participations consolidées par mise en équivalence et d'autres éléments opérationnels courants, ressort à 3,7 milliards d'euros (3,4 milliards d'euros au premier semestre 2023).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 2,0 milliards d'euros et le résultat net par action² à 3,46 euros (2,1 milliards d'euros et 3,65 euros par action au premier semestre 2023). Outre l'effet déjà mentionné de la nouvelle taxe, ce léger recul s'explique par la hausse des

¹ TEITLD : taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance. Mise en place à compter de l'exercice 2024, cette taxe porte quasi-exclusivement sur les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Elle fait actuellement l'objet d'une revue de conformité par le Conseil Constitutionnel.

² Après prise en compte des instruments dilutifs

charges financières : il convient de rappeler que le résultat financier du premier semestre 2023 avait bénéficié d'un impact positif non récurrent³.

Le cash-flow opérationnel (avant prise en compte des investissements de développement dans les concessions) s'établit à 1 136 millions d'euros, en nette amélioration par rapport à celui du premier semestre 2023 (844 millions d'euros) en dépit de l'augmentation des investissements opérationnels.

Après prise en compte des investissements dans les concessions, le cash-flow libre du premier semestre ressort positif à 361 millions d'euros (261 millions d'euros au premier semestre 2023). Cette très bonne performance traduit la progression de l'Ebitda et la maîtrise du besoin en fonds de roulement, qui permettent de compenser notamment la hausse des investissements et celle des charges financières.

Après prise en compte des investissements financiers réalisés au premier semestre, et dans une moindre mesure des dividendes payés et des rachats d'actions, l'endettement financier net consolidé au 30 juin 2024 s'inscrit en hausse sensible à 23,4 milliards d'euros (16,1 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

VINCI conserve au 30 juin 2024 une liquidité très importante dont une trésorerie nette gérée de 8,5 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée non utilisée d'un montant de 6,5 milliards d'euros pour VINCI SA, à échéance janvier 2029.

Les prises de commandes des branches énergie et construction se sont élevées à 33,9 milliards d'euros au premier semestre 2024 (+ 9 % par rapport au premier semestre 2023).

Au total, le carnet de commandes au 30 juin 2024 atteint le niveau record de 67,3 milliards d'euros. En augmentation de 9 % par rapport au 30 juin 2023, il représente en moyenne près de 14 mois d'activité. La part de l'international dans le carnet ressort à 68 %, globalement stable depuis plusieurs trimestres.

1. Faits marquants de la période

1.1 Principales variations de périmètre

VINCI Concessions

VINCI Airports a réalisé plusieurs développements stratégiques en 2024.

- Aerodom - concessionnaire de six aéroports en République dominicaine et filiale de VINCI Airports depuis 2016 - s'est vu accorder fin décembre 2023 par le gouvernement de la République dominicaine une prolongation de 30 ans de son contrat de concession, portant son échéance à 2060. Dans ce cadre, un paiement de 300 millions de dollars a été versé en janvier 2024 par Aerodom à l'État dominicain. Un paiement complémentaire de 475 millions de dollars a été effectué au *closing* financier en juillet 2024.
- VINCI Airports a finalisé, le 6 juin 2024, l'acquisition d'une participation de 20% dans la société concessionnaire de l'aéroport de Budapest en Hongrie pour environ 600 millions d'euros. Cette transaction confère à VINCI Airports le rôle d'opérateur de la plateforme. Avec un trafic de 14,7 millions de passagers en 2023, celle-ci est l'un des principaux aéroports d'Europe centrale. Son contrat de concession expire en 2080, soit une durée résiduelle de plus de 55 ans. La société est consolidée par mise en équivalence.
- Le 25 juin 2024, VINCI Airports a acquis 50,01 % des parts de « Edinburgh Airport Limited », société propriétaire (*freehold*) de l'aéroport d'Édimbourg pour un montant de 1,3 milliard de livres sterling (valeur des fonds propres à 50,01 %). Premier aéroport d'Écosse et sixième aéroport du Royaume-Uni, il a accueilli 14,4 millions de passagers en 2023. La société est consolidée en intégration globale.

VINCI Highways a finalisé, le 18 avril 2024, l'acquisition de 100 % de NWP HoldCo LLC, société concessionnaire jusqu'en 2106 de Northwest Parkway - section à péage de 14 km du périphérique de Denver (Colorado, États-Unis) - pour un prix d'environ 1,2 milliard de dollars (valeur des fonds propres à 100 %). Cette section autoroutière à péage dessert d'importantes zones économiques, touristiques et résidentielles dans la capitale de l'État du Colorado, l'un des plus dynamiques des États-Unis.

VINCI Concessions, à travers sa filiale SunMind, a finalisé le 11 juillet 2024 l'acquisition d'Helios Nordic Energy. Active en Europe du Nord (principalement en Suède), cette société est spécialisée dans le développement de centrales solaires et de projets de stockage d'énergie.

VINCI Energies

VINCI Energies a finalisé quinze acquisitions de nouvelles entreprises au premier semestre 2024 - représentant un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 140 millions d'euros dont plus de 120 millions d'euros à l'international - parmi lesquelles :

- E+HPS à Singapour, société spécialisée dans la conception et l'installation de salles blanches pour l'industrie ;
- Kramer & Best, société allemande spécialisée dans l'intégration de systèmes de process d'eau purifiée pour les industries pharmaceutiques et de chimie fine notamment ;
- Miprotek, société allemande spécialisée dans les automatismes pour les usines d'enrobés ;

³ 123 millions d'euros après impôts lié à la restructuration de la dette d'acquisition de l'aéroport de Londres Gatwick (167 millions d'euros avant impôts).

Rapport d'activité du premier semestre

- Hesselink, société allemande spécialisée dans les services aux réseaux de distribution électrique dans le nord-ouest de l'Allemagne ;
- Première Automation aux Etats-Unis (Caroline du Sud), société spécialisée dans l'intégration d'automatismes industriels dans le domaine de l'automobile ;
- Envico, société implantée dans le nord de la Suède, spécialisée en électricité et instrumentation ;
- Solu-tech, société française spécialisée en automatisme, informatique industrielle et robotique, positionnée essentiellement dans l'agroalimentaire et la pharmacie.

VINCI Construction

Soletanche Freyssinet - filiale de VINCI Construction spécialisée dans les métiers du sol, des structures et des travaux en milieu nucléaire - a finalisé l'acquisition de plusieurs sociétés en 2024, dont :

- MBO Groupe (France), acteur majeur des services industriels, notamment dans le secteur nucléaire, qui a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires d'environ 85 millions d'euros ;
 - Geotech Drilling Services Ltd (Colombie-Britannique), un leader dans les technologies de renforcement du sol au Canada ;
 - TSSD Services Inc. (Maine, Etats-Unis), société de services intervenant sur des projets de décommissionnement nucléaire.
- Ces deux sociétés nord-américaines représentent un chiffre d'affaires total en année pleine de près de 80 millions d'euros.

Par ailleurs, VINCI Construction a également densifié sa couverture géographique en Amérique du Nord à travers l'acquisition de deux sociétés de travaux routiers et de production de matériaux :

- Newport Construction aux États-Unis, active dans le sud de l'État du New Hampshire et dans le Massachusetts près de Boston ;
 - Entreprises Marchand & Frères au Canada, active dans la région centre du Québec ainsi que dans le territoire de la Baie-James.
- Ces deux sociétés représentent un chiffre d'affaires total supérieur à 150 millions d'euros en année pleine.

Autre acquisition de la période

Cobra IS devrait bénéficier de l'investissement de VINCI dans NatPower SA - plateforme de développement d'énergie renouvelable - pour accélérer son développement aux Etats-Unis dans le domaine de la production d'électricité renouvelable.

Ces opérations sont mentionnées dans les notes aux comptes consolidés (note A2 - Évolution du périmètre de consolidation).

1.2 Succès commerciaux

Branche énergie et construction

Les prises de commandes des branches énergie et construction se sont élevées à 33,9 milliards d'euros au premier semestre 2024, en hausse de 9 % par rapport au premier semestre 2023. Les prises de commandes de VINCI Energies (11,5 milliards d'euros au premier semestre) progressent de 4 % ; sur douze mois glissants, elles atteignent un nouveau record à plus de 21 milliards d'euros. Celles de Cobra IS - tirées par un renouvellement très satisfaisant des affaires de taille petite ou moyenne et d'importants contrats liés à la production d'électricité renouvelable - se sont maintenues à un niveau très élevé (5,4 milliards d'euros, +3 %). Les prises de commandes de VINCI Construction sont en hausse de 14 % à 17 milliards d'euros, bénéficiant de quelques grandes affaires remportées ce semestre tandis que les activités de fonds de commerce se stabilisent à un niveau solide.

Parmi les contrats remportés par le Groupe depuis le début de l'année, les plus significatifs sont les suivants :

VINCI Energies

- Réalisation d'un ensemble d'infrastructures électriques au Sénégal : 1 350 km de lignes de transport électriques et huit postes de transformation en très haute tension.
- Lots d'électricité et de climatisation pour un data center en région parisienne.
- Déploiement de sections de plusieurs dizaines de km de lignes électriques haute tension pour TenneT en Allemagne.
- Rénovation du siège d'ABN Amro à Amsterdam.
- Mise en œuvre d'un système de raccordement électrique haute tension de trois quais du terminal croisière du complexe portuaire du Havre, en groupement avec VINCI Construction.
- Construction de postes électriques à Harker (Grande-Bretagne) et Musselkanal (Pays-Bas).

Cobra IS

- Conception-construction-installation en mer du Nord de plateformes (*offshore* et *onshore*) de conversion électrique en mer du Nord (Allemagne) pour 50Hertz, opérateur allemand de réseaux électriques.
- Installations électromécaniques pour un *data center* développé par Cyrus One à Francfort.
- Construction d'une centrale électrique à cycle ouvert de 299 MW en Irlande.
- Déploiement de la ligne électrique terrestre dans le cadre du projet d'Interconnexion France Espagne (INELFE).
- Construction-installation-exploitation d'une ferme photovoltaïque de 100 MW en République dominicaine.
- Travaux de tuyauterie et mécanique industriels pour un site sidérurgique fonctionnant exclusivement à l'hydrogène vert en Allemagne.

VINCI Construction

- Démantèlement des unités 1 et 2 de la centrale nucléaire de Ringhals en Suède.
- Enfouissement de lignes électriques très haute tension en Allemagne pour le compte de TenneT
- Renouvellement de plus de 800 km de voies ferroviaires et de ballast sur l'ensemble du territoire français d'ici fin 2030.
- Conception-construction de l'extension d'une station de traitement d'eau potable à Phnom Penh au Cambodge.
- Renouvellement du contrat d'entretien et d'amélioration des routes de Milton Keynes au Royaume-Uni pour une durée initiale de huit ans.
- Aménagement et travaux afin de fluidifier et de sécuriser les accès aux terminaux de l'aéroport de Melbourne en Australie.

Par ailleurs, OTW – entreprise commune créée par VINCI Energies et VINCI Construction au Royaume-Uni – a été désignée entreprise partenaire du programme « *Great Grid Partnership* ». Dans cet accord cadre, elle pourra se voir attribuer des contrats de conception-construction visant à connecter les nouvelles fermes éoliennes offshore (50 GW) au réseau électrique britannique.

VINCI Highways

VINCI Highways a remporté deux contrats de services de péage en flux libre aux États-Unis : le premier sur le réseau autour d'Atlanta (Géorgie) pour une durée de sept ans et le deuxième dans le comté de Harris près de Houston (Texas) pour une durée initiale de 19 mois.

Production d'énergie renouvelable

Cobra IS poursuit les travaux commencés au deuxième semestre 2023 sur des projets de centrales photovoltaïques au Brésil et en Espagne (capacités de respectivement 0,6 GW et 0,8 GW). Par ailleurs, en 2024, Cobra IS a démarré la construction de nouvelles centrales photovoltaïques en Espagne pour une capacité additionnelle de 0,5 GW et a entamé de nouveaux développements d'actifs solaires aux États-Unis et en Australie.

1.3 Opérations de financement

Nouveaux financements

Dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*), VINCI SA a levé 1,2 milliard d'euros de dette à travers sept placements privés. La maturité moyenne de ces opérations de financement est de 3,1 ans pour un taux moyen (*yield-to-maturity*, après fixation) de 3,36 %.

L'aéroport de Londres Gatwick a émis, en avril 2024, un emprunt obligataire de 250 millions de livres à échéance avril 2040, assorti d'un coupon de 5,5 %.

Remboursements d'emprunts

En janvier 2024, ASF (Autoroutes du sud de la France) a remboursé un emprunt obligataire de 600 millions d'euros et l'aéroport de Londres Gatwick un emprunt de 150 millions de livres sterling.

Au 30 juin 2024, la dette financière brute long terme du Groupe, avant prise en compte de la trésorerie nette, ressort à 31,9 milliards d'euros. Logée principalement chez VINCI Autoroutes, VINCI Airports et VINCI SA, sa maturité moyenne est de 6,1 ans (6,4 au 31 décembre 2023 et 6,7 ans au 30 juin 2023) et son coût moyen de 5,1 % (4,6 %⁴ sur l'ensemble de l'année 2023 et 4,2 %⁴ au premier semestre 2023).

Notations de crédit

VINCI SA : l'agence Standard & Poor's a confirmé, en juillet 2024, sa confiance dans la qualité de la signature du Groupe et maintenu inchangées ses notations (long-terme : A-, court-terme : A2, perspective stable). La notation attribuée à VINCI par Moody's (long-terme : A3, court-terme : P-2, perspective stable) a également été confirmée en juin 2024.

1.4 Autres faits marquants

Nominations et gouvernance

Pierre Anjolras

Le 3 mai 2024, le Conseil d'administration de VINCI, réuni sous la présidence de Xavier Huillard, a approuvé à l'unanimité la nomination de Pierre Anjolras en qualité de directeur général opérationnel de VINCI.

Il est rattaché à Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, et a pour mission de superviser les activités opérationnelles du Groupe dans ses différents secteurs d'activité.

Cette nomination constitue la première étape de la mise en œuvre du plan de succession de Xavier Huillard dont le mandat, en sa qualité de directeur général de VINCI, prendra fin en 2025 à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2024.

⁴ Hors prise en compte de l'impact positif non récurrent de 167 millions d'euros lié à la restructuration de la dette d'acquisition de l'aéroport de Londres Gatwick lors du premier semestre.

Les mandats actuels d'administrateur et de président du Conseil d'administration de VINCI de Xavier Huillard resteront en vigueur jusqu'à l'assemblée générale de 2026.

Virginie Leroy

Virginie Leroy, présidente de VINCI Immobilier depuis août 2023, a été nommée au comité Exécutif de VINCI le 1^{er} juin 2024.

Conseil d'administration de VINCI

Qatar Holding LLC, représenté par Abdullah Hamad Al-Attiyah, a remis à la disposition du groupe VINCI le mandat d'administrateur qu'il détenait depuis le vote en assemblée générale le 6 mai 2010. Cette démission a pris effet le lundi 10 juin 2024.

Partenariat avec la Fondation INSA en faveur de l'égalité des chances et de l'ouverture sociale

En janvier 2024, VINCI a renouvelé pour trois ans son soutien à la Fondation INSA. Ce mécénat permet de financer les programmes de mentorat et de bourses d'accueil du groupe INSA, de déployer des initiatives locales en faveur des diversités et de l'ouverture sociale. Enfin, ce partenariat prévoit également la reconduction du concours d'éloquence national ouvert aux élèves des écoles de l'INSA.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2024 s'élève à 33,8 milliards d'euros, en hausse de 4,4 % à structure réelle et de + 3,8 % à structure comparable par rapport à celui du premier semestre 2023. Les variations de périmètre ont un impact positif sur le chiffre d'affaires de 0,5 % et les variations de change de + 0,1 %.

Le chiffre d'affaires de la branche **concessions** ressort à 5,3 milliards d'euros, en hausse de 6,8 % à structure réelle (5,8 % à structure comparable).

Le chiffre d'affaires de la **branche énergie (VINCI Energies et Cobra IS)** s'établit à près de 12,9 milliards d'euros, en hausse de 5,5 % par rapport au premier semestre 2023 (4,6 % à structure comparable).

Le chiffre d'affaires de la **branche construction** s'élève à 15,3 milliards d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport au premier semestre 2023 (2,4 % à structure comparable).

À l'international (56 % du total), le chiffre d'affaires s'établit à 18,9 milliards d'euros, en progression de 5,2 % à structure réelle et de 4,3 % à structure comparable. Les variations de périmètre concernent essentiellement les acquisitions de VINCI Energies. Les variations de change ont un impact légèrement positif (+0,1 %). La croissance organique ressort à + 11,8 % dans les concessions, + 5,7 % dans la branche énergie et + 1,1 % dans la construction.

En France (44 % du total), le chiffre d'affaires atteint 14,9 milliards d'euros, en hausse de 3,3 % à structure réelle (3,2 % à périmètre constant) par rapport au premier semestre 2023. La croissance organique ressort à + 2,4 % dans les concessions, + 2,3 % dans la branche énergie et + 3,9 % dans la construction.

Chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Variation 2024/2023	
			Réelle	Comparable
Concessions	5 337	4 998	6,8 %	5,8 %
VINCI Autoroutes	3 079	2 971	3,6 %	3,6 %
VINCI Airports	2 033	1 781	14,1 %	11,8 %
Autres concessions	226	246	(8,2 %)	(12,3 %)
VINCI Energies	9 551	9 122	4,7 %	3,6 %
Cobra IS	3 306	3 061	8,0 %	7,5 %
VINCI Construction	15 288	14 914	2,5 %	2,4 %
VINCI Immobilier	506	560	(9,7 %)	(9,7 %)
Eliminations intra-groupe	(212)	(290)	-	-
Chiffre d'affaires (*)	33 775	32 365	4,4 %	3,8 %
CA travaux des filiales concessionnaires	511	405	26,2 %	20,8 %
Eliminations intra-groupe	(40)	(36)	-	-
CA travaux des filiales concessionnaires - hors activité Groupe	471	369	27,5 %	27,5 %
Chiffre d'affaires consolidé total	34 246	32 735	4,6 %	4,0 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

CONCESSIONS : 5 337 millions d'euros (+ 6,8 % à structure réelle ; + 5,8 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2023)

VINCI Autoroutes : le chiffre d'affaires s'établit à 3 079 millions d'euros en hausse de 3,6 % par rapport au premier semestre 2023. Le trafic des réseaux interurbain affiche un recul de 1,0 % dont -0,8 % pour les véhicules légers et -2,3 % pour les poids lourds.

Cette contraction s'explique principalement par les actions de blocage intervenues en début d'année, puis à nouveau en juin. Par ailleurs, différents effets calendaires (un jour ouvré de moins pour le trafic poids lourds au premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023) et climatiques (météo exceptionnellement pluvieuse en février et mars 2024, mitigée en juin 2024) ont impacté la tendance sous-jacente. Retraité de ces éléments, le trafic tous véhicules confondus aurait affiché une légère hausse sur le semestre.

VINCI Airports : le chiffre d'affaires s'élève à 2 033 millions d'euros (1 781 millions d'euros au premier semestre 2023). Le trafic passagers, porté par l'offre de sièges des compagnies aériennes et la dynamique des routes internationales, a poursuivi sa croissance. Il progresse dans la quasi-totalité des 14 pays du réseau. Par ailleurs, il convient de noter la bonne performance des aéroports d'Edimbourg et de Budapest qui ont rejoint VINCI Airports en juin.

Au total, près de 150 millions de passagers ont été accueillis dans les aéroports de VINCI Airports au cours du premier semestre 2024 (+10 %). La progression est de 1,5 % par rapport au premier semestre 2019.

Autres concessions : le chiffre d'affaires s'établit à 226 millions d'euros ; en baisse de 8,2 % par rapport au premier semestre 2023 (- 12,3 % à structure comparable). Les principales entités contributrices au chiffre d'affaires sont Lima Expresa, société concessionnaire d'une section du périphérique de Lima (Pérou), Gefyra, société concessionnaire du pont entre Rion et Antirion (Grèce), et MESEA, société chargée de la maintenance et de l'exploitation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux. L'activité de VINCI Stadium a été très limitée au premier semestre 2024 en raison de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

VINCI Energies : 9 551 millions d'euros (+ 4,7 % à structure réelle et + 3,6 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2023)

Cette performance confirme l'excellent positionnement des entreprises du pôle, la dynamique de leurs marchés tirés par la transition énergétique et la transformation numérique, ainsi que la pertinence de son organisation décentralisée et de son modèle de développement par croissance externe. Les acquisitions récentes ont contribué pour 1,2 % à la croissance du chiffre d'affaires du semestre. Les quatre secteurs d'activités de VINCI Energies (infrastructures, industrie, *building solutions*, *ICT - Information Communication Technologies*) progressent.

À l'international (57 % du total), le chiffre d'affaires s'établit à 5 450 millions d'euros, en hausse de 6,2 % à structure réelle (4,6 % à structure comparable) par rapport au premier semestre 2023. L'activité a été bien orientée dans la plupart des implantations géographiques du pôle, notamment de bonnes progressions en Europe du Nord (en particulier en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni), en Europe centrale et orientale et au Canada.

En France (43 % du total), le chiffre d'affaires ressort à 4 101 millions d'euros, en progression de 2,8 % à structure réelle par rapport au premier semestre 2023 (2,3 % à structure comparable). Cette évolution traduit un effet de base particulièrement élevé avec une très forte activité

Rapport d'activité du premier semestre

début 2023 pour faire face aux besoins de la crise énergétique⁵. Les dynamiques sont bonnes dans le secteur des infrastructures d'énergie, l'industrie et le tertiaire.

Cobra IS : 3 306 millions d'euros (+ 8,0 % à structure réelle et + 7,5 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2023)

Cette évolution traduit à nouveau le dynamisme de ses activités de fonds de commerce (*flow business*) – particulièrement en Espagne – et la montée en puissance des grands projets EPC (*Engineering, Procurement and Construction*) liés à la transition énergétique.

En Espagne (52 % du total), le chiffre d'affaires ressort à 1 714 millions d'euros (+18,9 % à structure réelle ; +17,7 % à structure comparable).

En dehors d'Espagne (48 % du total), le chiffre d'affaires s'établit à 1 592 millions d'euros (-1,7 % à structure réelle et comparable). Ce léger repli est la conséquence du phasage de plusieurs grands projets EPC et d'une sélectivité accrue, en Amérique latine notamment.

VINCI Construction : 15 288 millions d'euros (+ 2,5 % à structure réelle et + 2,4 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2023)

À l'international (54 % du total), le chiffre d'affaires atteint 8 198 millions d'euros, en progression de 1,3 % à structure réelle et de 1,1 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2023. L'activité est restée bien orientée au global, notamment dans les réseaux de spécialité de Soletanche Freyssinet, au Royaume-Uni et dans les Amériques. En revanche, elle enregistre une baisse marquée pour Sogea-Satoum en Afrique, dans un contexte géopolitique troublé. Dans la division des grands projets, les travaux de la ligne à grande vitesse HS2 en Grande-Bretagne contribuent au soutien de l'activité.

En France (46 % du total), le chiffre d'affaires ressort à 7 090 millions d'euros, en progression de 3,9 % à structure réelle et comparable par rapport au premier semestre 2023. L'activité est tirée par la réhabilitation de bâtiments existants, tant dans le secteur résidentiel (essentiellement logements sociaux) que dans le non résidentiel, ainsi que par la construction de bâtiments publics, dans le cadre notamment du « Plan Ségur » pour les hôpitaux. De leur côté, les travaux routiers – malgré des effets calendaires et météorologiques défavorables – affichent une croissance satisfaisante.

VINCI Immobilier : 506 millions d'euros (- 9,7 % à structure réelle et comparable par rapport au premier semestre 2023)

Le chiffre d'affaires géré – incluant la part du Groupe dans les copromotions – s'établit à 591 millions d'euros, en baisse de près de 10 % par rapport au premier semestre 2023 dans un contexte de crise de la promotion immobilière.

Les réservations de logements en France s'inscrivent à 2 417 lots, en forte hausse (+ 36 % par rapport au premier semestre 2023). Cette inflexion s'explique par des opérations de ventes en bloc à des bailleurs sociaux et, dans une moindre mesure, par un certain frémissement des ventes en diffus. Le nombre de logements lancés en travaux s'établit à 1 147 lots (- 16 %) et le nombre de lots actés à 1 577 (- 6 %).

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	% du total	1 ^{er} semestre 2023	Variation 2024/2023	
				Réelle %	Comparable %
France	14 855	44,0 %	14 379	3,3 %	3,2 %
Royaume-Uni	3 181	9,4 %	2 878	10,5 %	7,4 %
Allemagne	2 392	7,1 %	2 057	16,2 %	15,2 %
Espagne	1 986	5,9 %	1 733	14,6 %	13,6 %
Europe centrale et orientale	1 325	3,9 %	1 247	6,3 %	7,2 %
Autres pays d'Europe	3 270	9,7 %	2 940	11,2 %	9,0 %
Europe hors France	12 153	36,0 %	10 856	12,0 %	10,2 %
Amérique du nord	2 338	6,9 %	2 328	0,5 %	(0,5 %)
Dont Etats-Unis	1 455	4,3 %	1 436	1,3 %	0,9 %
Dont Canada	884	2,6 %	892	(1,0 %)	(2,6 %)
Amérique centrale et du sud	1 893	5,6 %	2 006	(5,6 %)	(6,0 %)
Afrique	647	1,9 %	832	(22,3 %)	(21,9 %)
Reste du monde	1 889	5,6 %	1 965	(3,9 %)	(2,0 %)
International hors Europe	6 767	20,0 %	7 131	(5,1 %)	(5,0 %)
Total International	18 920	56,0 %	17 987	5,2 %	4,3 %
Chiffre d'affaires (*)	33 775	100,0 %	32 365	4,4 %	3,8 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

⁵ Pour mémoire, le chiffre d'affaires de VINCI Energies en France avait progressé au premier semestre 2023 de 13 % (à structure réelle et comparable).

3. Résultats

3.1 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'établit à 3 871 millions d'euros, en hausse de plus de 9 % par rapport au premier semestre 2023 (3 549 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 11,5 % (11,0 % au premier semestre 2023).

Résultat opérationnel sur activité (ROPA)/résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	% CA (*)	1 ^{er} semestre 2023	% CA (*)	Variation 2024/2023
Concessions	2 575	48,2 %	2 447	49,0 %	128
VINCI Autoroutes	1 543	50,1 %	1 640	55,2 %	(97)
VINCI Airports	1 007	49,6 %	780	43,8 %	227
Autres concessions	25	-	26	-	(2)
VINCI Energies	671	7,0 %	623	6,8 %	48
Cobra IS	257	7,8 %	230	7,5 %	27
VINCI Construction	324	2,1 %	299	2,0 %	25
VINCI Immobilier	(16)	(3,2 %)	(16)	(2,8 %)	(0)
Holdings	60	-	(34)	-	94
Résultat opérationnel sur activité (ROPA)	3 871	11,5 %	3 549	11,0 %	322
Paiement en actions (IFRS 2)	(314)	-	(260)	-	(54)
Résultats des sociétés mises en équivalence	104	-	63	-	41
Autres éléments opérationnels courants	51	-	41	-	10
Résultat opérationnel courant (ROC)	3 712	11,0 %	3 393	10,5 %	318
Éléments opérationnels non courants	(72)	-	17	-	(88)
Résultat opérationnel	3 640	10,8 %	3 410	10,5 %	230

N.B. : le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

La contribution de la branche **concessions** s'élève à 2 575 millions d'euros (48,2 % du chiffre d'affaires), en hausse de plus de 5 % par rapport à celle du premier semestre 2023 (2 447 millions d'euros et 49,0 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de **VINCI Autoroutes** s'élève à 1 543 millions d'euros et représente 50,1 % du chiffre d'affaires. Il baisse de près de 6 % par rapport au premier semestre 2023 (1 640 millions d'euros et 55,2 % du chiffre d'affaires) ; cette évolution traduit la prise en compte d'une charge de 120 millions d'euros de la nouvelle taxe sur l'exploitation des infrastructures de longue distance (TEITLD) et une augmentation des dotations aux amortissements suite notamment à la mise en service courant 2023 d'élargissements autour d'Orléans et de Tours.

Le ROPA de **VINCI Airports** s'établit à 1 007 millions d'euros, en hausse de 29 % (+ 227 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2023 (780 millions d'euros). Cette évolution traduit principalement la hausse du chiffre d'affaires et la maîtrise des charges. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'établit à 49,6 % au premier semestre 2024, contre 43,8 % au premier semestre 2023.

Le ROPA de **VINCI Energies** s'élève à 671 millions d'euros et la marge opérationnelle à 7,0 %, en progression de 20 points de base par rapport au premier semestre 2023 (623 millions d'euros et 6,8 %). L'ensemble des activités et zones géographiques contribuent à cette très bonne performance.

Le ROPA de **Cobra IS** s'élève à 257 millions d'euros au premier semestre 2024 et le taux de marge opérationnelle à 7,8 % (respectivement 230 millions d'euros et 7,5 % au premier semestre 2023), évolution traduisant une bonne maîtrise de la croissance de l'activité.

Le ROPA de **VINCI Construction** s'élève à 324 millions d'euros (299 millions d'euros au premier semestre 2023). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 2,1 % au premier semestre 2024 (2,0 % au premier semestre 2023). Les activités de VINCI Construction sont saisonnières, particulièrement dans les travaux routiers. Le résultat semestriel n'est donc pas représentatif de la performance annuelle.

VINCI Immobilier : le ROPA s'établit à - 16 millions d'euros avec un taux de ROPA/chiffre d'affaires de - 3,2 % (contre - 16 millions d'euros et - 2,8 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2023). Par ailleurs, le ROPA comprend une charge au titre d'un plan de restructuration ; hors cet effet, il aurait été légèrement positif ce semestre.

Rapport d'activité du premier semestre

Le ROPA des **holdings** comprend l'amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour un montant de 54 millions d'euros au premier semestre 2024 (64 millions d'euros au premier semestre 2023) ainsi qu'une reprise de provision pour risques devenue sans objet.

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à 3 712 millions d'euros contre 3 393 millions d'euros au premier semestre 2023. Il prend en compte :

- la charge sur paiements en actions (avantages consentis aux salariés dans le cadre des plans d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance) pour un montant de 314 millions d'euros (260 millions d'euros au premier semestre 2023) ; cette évolution concerne principalement l'évaluation de la charge des plans d'épargne en France ;
- la contribution des sociétés mises en équivalence pour un montant de 104 millions d'euros (63 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- les autres éléments opérationnels courants qui représentent un produit net de 51 millions d'euros (profit net de 41 millions d'euros au premier semestre 2023).

Résultat opérationnel courant par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2023	% CA ^(*)	Variation 2024/2023
Concessions	2 662	49,9 %	2 502	50,1 %	160
VINCI Autoroutes	1 528	49,6 %	1 631	54,9 %	(103)
VINCI Airports	1 063	52,3 %	811	45,5 %	252
Autres concessions	72	-	60	-	12
VINCI Energies	554	5,8 %	558	6,1 %	(3)
Cobra IS	259	7,8 %	234	7,6 %	26
VINCI Construction	197	1,3 %	229	1,5 %	(32)
VINCI Immobilier	(14)	(2,7 %)	(1)	(0,2 %)	(13)
Holdings	53	-	(128)	-	181
Résultat opérationnel courant (ROC)	3 712	11,0 %	3 393	10,5 %	318

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Les éléments opérationnels non courants du premier semestre 2024 représentent une charge de 72 millions d'euros comprenant notamment une réévaluation de l'*earn-out* de Cobra IS dû à ACS pour un montant de 50 millions d'euros.

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments opérationnels courants et non courants, s'élève à 3 640 millions d'euros au premier semestre 2024, en hausse de près de 7 % par rapport à celui du premier semestre 2023 (3 410 millions d'euros).

3.2 Résultat Net

Le résultat net consolidé part du Groupe du premier semestre 2024 s'établit à 1 995 millions d'euros, soit 5,9% du chiffre d'affaires du semestre. Il baisse de 4,5 % par rapport au premier semestre 2023 (2 089 millions d'euros, soit 6,5% du chiffre d'affaires).

Le résultat net par action du semestre, après prise en compte des instruments dilutifs, s'élève à 3,46 euros en baisse de 5,4 % par rapport à celui du premier semestre 2023 (3,65 euros par action).

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 554 millions d'euros (340 millions d'euros au premier semestre 2023 qui comprenait l'impact positif pour un montant de 167 millions d'euros d'une opération de débouclage de swaps de taux liés à la dette d'acquisition de l'aéroport Londres Gatwick). Hors cet impact, son évolution traduit les impacts des opérations de croissance externe réalisées à l'international notamment dans les concessions et ceux des hausses des taux d'intérêt sur l'encours de la dette à taux variable que l'amélioration des rendements des placements de trésorerie ne permet pas de neutraliser en totalité.

Au premier semestre 2024, le coût moyen de la dette financière brute long terme s'est élevé à 5,1 % (4,6 %⁶ sur l'ensemble de l'année 2023 et 4,2 %⁶ au premier semestre 2023).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de 44 millions d'euros (contre un solde négatif de 16 millions d'euros au premier semestre 2023). Ils comprennent :

- le coût de l'actualisation des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés et des engagements de retraite pour - 41 millions d'euros (- 38 millions d'euros au premier semestre 2023) ;

⁶ Hors prise en compte de l'impact positif non récurrent de 167 millions d'euros lié à la restructuration de la dette d'acquisition de l'aéroport de Londres Gatwick lors du premier semestre 2023.

- un produit de 95 millions d'euros au titre des intérêts financiers capitalisés sur les investissements en cours dans les concessions (+ 38 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- les charges financières relatives aux contrats de locations IFRS 16 pour - 41 millions d'euros (- 30 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- une charge d'intérêts sur des avances reçues à caractère long terme de - 50 millions d'euros (- 38 millions d'euros en 2023) ;
- la variation de juste valeur des instruments de capitaux propres pour un montant négatif de 25 millions d'euros, concernant essentiellement la variation de valeur de la participation dans le groupe ADP (solde positif de 53 millions d'euros au premier semestre 2023).

La charge d'impôt du semestre s'élève à 874 millions d'euros correspondant à un taux effectif d'impôt de 29,8 %, contre respectivement 816 millions d'euros et 27,3% au premier semestre 2023. Cette évolution traduit, outre l'augmentation des résultats avant impôts du Groupe hors élément non courants, l'impact de la non-déductibilité de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

La quote-part de résultat bénéficiaire attribuable aux minoritaires s'élève à 172 millions d'euros (148 millions d'euros au premier semestre 2023) concernant essentiellement le groupe aéroportuaire mexicain OMA et l'aéroport Londres Gatwick.

4. Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Variation 2024/2023
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement	5 673	5 309	364
% du chiffre d'affaires	16,8 %	16,4 %	-
Variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes	(1 314)	(1 952)	638
Impôts payés	(962)	(1 202)	239
Intérêts financiers nets payés	(593)	(313)	(280)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	72	66	6
Flux de trésorerie liés à l'activité, hors autres avances à caractère long terme	2 875	1 907	968
Investissements opérationnels (nets de cessions) et des autres avances à caractère long terme	(1 389)	(747)	(642)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(351)	(316)	(34)
Cash-flow opérationnel	1 136	844	292
Investissements de développement dans les concessions	(774)	(583)	(192)
dont VINCI Autoroutes	(336)	(288)	(48)
dont VINCI Airports	(273)	(187)	(85)
dont autres	(166)	(108)	(58)
Cash-flow libre	361	261	100
dont Concessions	1 334	1 649	(314)
dont VINCI Energies, Cobra IS et VINCI Construction	(1 240)	(1 416)	176
dont VINCI Immobilier et holdings	267	29	238
Investissements financiers nets	(5 690)	(676)	(5 015)
Autres	34	25	9
Cash flow disponible après financement de la croissance	(5 295)	(389)	(4 905)
Augmentations et réductions de capital	444	573	(129)
Opérations sur actions propres	(713)	(251)	(462)
Dividendes versés	(2 259)	(1 839)	(420)
Opérations en capital	(2 528)	(1 517)	(1 011)
Flux nets de trésorerie durant la période	(7 822)	(1 906)	(5 916)
Autres variations	583	(468)	1 051
Variation de l'endettement financier net	(7 240)	(2 374)	(4 866)
Endettement financier net	(23 366)	(20 910)	(2 456)

L'Ebitda s'élève à 5 673 millions d'euros au premier semestre 2024 (5 309 millions d'euros au premier semestre 2023). Il représente 16,8 % du chiffre d'affaires (16,4 % au premier semestre 2023).

L'Ebitda des **concessions** s'améliore de 3 % à 3 586 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 (3 472 millions d'euros). Il représente 67,2 % du chiffre d'affaires (69,5 % au premier semestre 2023).

L'Ebitda de **VINCI Autoroutes** diminue de 2 % à 2 228 millions d'euros pénalisé par la prise en compte d'une charge de 120 millions d'euros au titre de la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport de longue distance (2 280 millions d'euros au premier semestre 2023). Le taux d'Ebitda/chiffre d'affaires ressort ainsi à 72,4 % (76,7 % au premier semestre 2023).

Rapport d'activité du premier semestre

L'Ebitda de **VINCI Airports** s'élève à 1 264 millions d'euros en hausse de près de 17 % par rapport au premier semestre 2023 (1 083 millions d'euros). Le taux d'Ebitda/chiffre d'affaires s'établit à 62,2 % au premier semestre 2024 (60,8 % au premier semestre 2023).

L'Ebitda de **VINCI Energies** s'élève à 795 millions d'euros, soit 8,3 % du chiffre d'affaires, en hausse de plus de 9 % par rapport au premier semestre 2023 (respectivement 726 millions d'euros et 8,0 % du chiffre d'affaires).

L'Ebitda de **Cobra IS** s'élève à 328 millions d'euros, représentant 9,9 % du chiffre d'affaires en croissance de près de 11 % par rapport au premier semestre 2023 (respectivement 297 millions d'euros et 9,7 % du chiffre d'affaires).

L'Ebitda de **VINCI Construction** s'élève à 651 millions d'euros, soit 4,3 % du chiffre d'affaires, contre 602 millions d'euros au premier semestre 2023 (4,0 % du chiffre d'affaires).

Ebitda (capacité d'autofinancement) par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2023	% CA ^(*)	Variation 2024/2023
Concessions	3 586	67,2 %	3 472	69,5 %	114
VINCI Autoroutes	2 228	72,4 %	2 280	76,7 %	(52)
VINCI Airports	1 264	62,2 %	1 083	60,8 %	181
Autres concessions	94	-	109	-	(15)
VINCI Energies	795	8,3 %	726	8,0 %	69
Cobra IS	328	9,9 %	297	9,7 %	31
VINCI Construction	651	4,3 %	602	4,0 %	49
VINCI Immobilier	2	0,3 %	(0)	(0,1 %)	2
Holdings	311	-	212	-	99
Ebitda	5 673	16,8 %	5 309	16,4 %	364

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes habituellement négative au premier semestre en raison de la saisonnalité des activités des branches énergie et construction génère une consommation de trésorerie de 1 314 millions d'euros, nettement inférieure à celle du premier semestre 2023 (- 1 952 millions d'euros). Tous les pôles contribuent à cette amélioration par rapport au premier semestre 2023, à l'exception de VINCI Autoroutes.

Les impôts payés diminuent de 239 millions d'euros à 962 millions d'euros (1 202 millions d'euros au premier semestre 2023).

Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à 593 millions d'euros au premier semestre 2024, en hausse de 280 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 (313 millions d'euros).

Les dividendes versés par les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 72 millions d'euros au premier semestre 2024 (66 millions d'euros au premier semestre 2023).

Les **flux de trésorerie liés à l'activité**⁷ ressortent ainsi à 2 875 millions d'euros, en forte hausse de 968 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 (1 907 millions d'euros).

Les investissements opérationnels, net des cessions et des variations des avances à caractère long terme, sont en hausse de 86 % par rapport au premier semestre 2023 (747 millions d'euros) à 1 389 millions d'euros. Ils comprennent 701 millions d'euros investis par Cobra IS (125 millions d'euros au premier semestre 2023) notamment dans les projets d'énergies renouvelables (358 millions d'euros), ainsi que 403 millions d'euros investis par VINCI Construction (415 millions d'euros au premier semestre 2023) et 143 millions d'euros par VINCI Airports (60 millions d'euros au premier semestre 2023).

Après prise en compte des remboursements de dettes de location pour 351 millions d'euros (316 millions d'euros au premier semestre 2023), le **cash-flow opérationnel**⁷ s'établit à 1 136 millions d'euros (844 millions d'euros au premier semestre 2023).

Les investissements de développement dans les concessions et les partenariats public-privé se sont élevés à 774 millions d'euros (583 millions d'euros au premier semestre 2023). Ils comprennent 336 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes (en hausse de 17 % par rapport au premier semestre 2023), 273 millions d'euros par VINCI Airports (187 millions d'euros au premier semestre 2023), notamment au Mexique et au Brésil, ainsi que 185 millions d'euros par Cobra IS (75 millions d'euros au premier semestre 2023).

⁷ Voir glossaire

Le **cash-flow libre**⁷ est positif de 361 millions d'euros (contre un flux net positif de 261 millions d'euros au premier semestre 2023). Il se décompose en :

- un flux net positif de 1 334 millions d'euros dans les concessions (1 649 millions d'euros au premier semestre 2023), dont 957 millions d'euros chez VINCI Autoroutes et 359 millions d'euros chez VINCI Airports ;
- un flux net positif de 63 millions d'euros chez VINCI Energies (- 27 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- un flux net négatif de - 165 millions d'euros chez Cobra IS (- 193 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- un flux net négatif de - 1 138 millions d'euros chez VINCI Construction (- 1 196 millions d'euros au premier semestre 2023).

Il convient de rappeler que compte tenu de la saisonnalité de l'activité et des flux de trésorerie qui en découlent, l'essentiel du cash-flow libre du Groupe est généré au deuxième semestre de l'exercice.

Les investissements financiers, y compris l'endettement financier net des sociétés acquises et nets des cessions, représentent un montant total de 5,7 milliards d'euros. Les principales opérations de la période sont présentées au paragraphe 1. Faits marquants de la période. Par pôle, ces opérations ont représenté un montant total (y compris l'endettement financier net des sociétés acquises) de 3,8 milliards d'euros pour VINCI Airports (extension de 30 ans de la durée de la concession d'Aerodom, acquisition de 50,01 % de l'aéroport d'Édimbourg et de 20% de celui de Budapest), de 1,5 milliard d'euros pour VINCI Highways (acquisition de Northwest Parkway à Denver), de 0,2 milliard d'euros chez VINCI Construction et de 0,1 milliard d'euros chez VINCI Energies. Au premier semestre 2023, ils s'étaient élevés à 0,7 milliard d'euros.

Les opérations sur le capital ont contribué à une consommation nette de trésorerie de 269 millions d'euros (contre un flux net positif de 322 millions d'euros au premier semestre 2023). Elles comprennent des rachats d'actions VINCI sur le marché pour 711 millions d'euros (6,3 millions d'actions à un prix moyen de 112,6 euros par action) dans le cadre du programme de rachat d'actions, ainsi que les augmentations de capital de VINCI SA pour 514 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe, représentant 5,2 millions d'actions créées.

Les dividendes versés par VINCI et ses filiales au cours du semestre se sont élevés à 2 259 millions d'euros (1 839 millions d'euros au premier semestre 2023), dont 1 973 millions d'euros versés par VINCI SA au titre du solde du dividende 2023 (3,45 euros par action).

L'ensemble de ces flux s'est traduit par une augmentation de l'endettement financier net sur le semestre de 7,2 milliards d'euros, le portant ainsi à 23,4 milliards d'euros au 30 juin 2024.

5. Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants s'élèvent à 75,3 milliards d'euros au 30 juin 2024 (67,2 milliards d'euros au 30 juin 2023 ; 68,0 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

Par pôle, ils se répartissent ainsi : 50,3 milliards d'euros pour la branche concessions (44,1 milliards d'euros au 30 juin 2023 ; 44,0 milliards d'euros au 31 décembre 2023), 8,7 milliards d'euros pour VINCI Energies (8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2023), 8,0 milliards d'euros pour Cobra IS (7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2023) et 7,0 milliards d'euros pour VINCI Construction (6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023). L'augmentation du semestre traduit les investissements réalisés au cours du semestre notamment par VINCI Concessions et Cobra IS.

Après prise en compte d'un excédent net de fonds de roulement, principalement localisé chez VINCI Energies, Cobra IS et VINCI Construction, de 13,8 milliards d'euros, en diminution de 1,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (15,2 milliards d'euros) et en hausse de 2,8 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2023 (11,0 milliards d'euros), les capitaux engagés s'élèvent à 61,6 milliards d'euros au 30 juin 2024 (56,3 milliards d'euros au 30 juin 2023 et 52,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

Les capitaux engagés de la branche concessions représentent 47,6 milliards d'euros, soit 77 % du total (74 % au 30 juin 2023 et 78 % au 31 décembre 2023).

Les capitaux propres s'établissent à 33,2 milliards d'euros au 30 juin 2024, en augmentation de 2,4 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2023 (30,8 milliards d'euros) et de 1,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (32,0 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 4,6 milliards d'euros (3,8 milliards d'euros au 30 juin 2023 et 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023), qui concernent essentiellement les aéroports de Londres Gatwick et d'Édimbourg et le groupe aéroportuaire mexicain OMA.

Le nombre d'actions composant le capital s'élève à 588 519 218 au 30 juin 2024 (589 048 647 au 31 décembre 2023). Les actions auto-détenues représentent 2,8 % du capital au 30 juin 2024 (4,4 % au 31 décembre 2023).

VINCI a procédé, le 13 juin 2024, à une réduction du capital social par voie d'annulation de 5,7 millions d'actions auto-détenues.

L'endettement financier net s'élève à 23,4 milliards d'euros au 30 juin 2024, en hausse de 2,5 milliards d'euros sur douze mois (20,9 milliards d'euros au 30 juin 2023) et de 7,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (16,1 milliards d'euros). Il se décompose entre des dettes financières brutes à long terme de 31,9 milliards d'euros (29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023) et une trésorerie nette gérée de 8,5 milliards d'euros (13,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

L'endettement financier net de la branche concessions, y compris ses holdings, s'élève à 31,6 milliards d'euros, en hausse de 2,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (28,7 milliards d'euros) conséquence des investissements financiers de la période couplée à une augmentation de capital de VINCI Concessions par VINCI SA de 1,5 milliard d'euros. VINCI Energies, Cobra IS et VINCI Construction affichent un excédent financier net de 2,6 milliards d'euros (contre un excédent financier net de 1,7 milliard d'euros au 30 juin 2023 et de 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Les holdings et autres activités présentent un excédent financier net de 5,6 milliards d'euros (7,4 milliards d'euros au 30 juin 2023 et 7,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Cet excédent comprend à hauteur de 12,8 milliards d'euros le solde net entre les prêts consentis aux filiales du Groupe et les placements réalisés par celles-ci en interne.

Le ratio endettement financier net/fonds propres s'établit à 0,7 au 30 juin 2024 (0,5 au 31 décembre 2023 et 0,7 au 30 juin 2023). L'endettement financier rapporté à la Cafice sur 12 mois glissants s'établit à 1,9 à fin juin 2024 (1,9 à fin juin 2023 ; 1,3 au 31 décembre 2023).

La liquidité du Groupe au 30 juin 2024 s'élève à 15,0 milliards d'euros (18,5 milliards d'euros au 30 juin 2023 et 21,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Elle se répartit entre une trésorerie nette gérée de 8,5 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée et non utilisée de 6,5 milliards d'euros pour VINCI SA, à échéance janvier 2029, assortie de deux options de renouvellement pour une année supplémentaire chacune.

Excédent (endettement) financier net (EFN)

(en millions d'euros)	30/06/2024	dont EFN externe	EFN total/ Ebitda	30/06/2023	dont EFN externe	31/12/2023	dont EFN externe	Variation 30/06/2024 / 30/06/2023	Variation 30/06/2024 / 31/12/2023
Concessions	(31 622)	(20 249)	x 4,2	(29 967)	(19 436)	(28 734)	(18 761)	(1 655)	(2 888)
VINCI Autoroutes	(16 102)	(11 611)	x 3,5	(16 374)	(12 381)	(16 533)	(12 323)	272	431
VINCI Airports	(10 954)	(7 538)	x 4,1	(9 434)	(6 246)	(8 781)	(5 551)	(1 521)	(2 174)
Autres Concessions	(4 565)	(1 100)	-	(4 159)	(809)	(3 421)	(887)	(406)	(1 145)
VINCI Energies	49	465	-	(461)	473	296	529	509	(247)
Cobra IS	293	293	-	334	334	403	403	(41)	(110)
VINCI Construction	2 298	1 949	-	1 789	1 778	4 160	2 158	510	(1 862)
Holdings & divers	5 615	(5 824)	-	7 395	(4 059)	7 749	(456)	(1 779)	(2 134)
Total	(23 366)	(23 366)	x 1,9	(20 910)	(20 910)	(16 126)	(16 126)	(2 456)	(7 240)

6. Carnet de commandes

Le carnet de commandes des branches énergie et construction au 30 juin 2024 atteint le niveau record de 67,3 milliards d'euros en augmentation de près de 10 % par rapport au 31 décembre 2023 (+ 6 % en France ; + 11 % à l'international) et de 9 % par rapport au 30 juin 2023 (France : + 11 % ; international + 9 %). Il représente près de 14 mois d'activité moyenne de ces trois pôles. La part de l'international dans le carnet ressort à 68 %, globalement stable depuis plusieurs trimestres.

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 30 juin 2024 s'établit à 16,3 milliards d'euros, en hausse de près de 14 % depuis le début de l'année (France : + 12 % ; international : + 15 %) et de 11 % sur 12 mois (France : + 10 % ; international : + 12 %). Il représente près de 10 mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de Cobra IS ressort à 16,4 milliards d'euros au 30 juin 2024, en hausse de 14 % depuis le 31 décembre 2023 (Europe : + 22 % ; international hors Europe : - 7 %) et de + 24 % sur douze mois (Europe : + 40 % ; international hors Europe : - 11 %). Il représente 29 mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction s'élève à 34,6 milliards d'euros, en progression de 6 % sur six mois (France : + 3 % ; international : + 8 %) et de + 3 % sur 12 mois (France : +11 % ; international : - 2 %). Il représente 13 mois d'activité moyenne du pôle.

Carnet de commandes ^(*)

(en milliards d'euros)	30/06/2024	dont France	dont International	30/06/2023	31/12/2023
VINCI Energies	16,3	6,7	9,5	14,7	14,3
Cobra IS	16,4	0,1	16,4	13,3	14,4
VINCI Construction	34,6	14,4	20,1	33,6	32,7
Total	67,3	21,2	46,1	61,5	61,4

(*) Données non auditées.

7. Événements post clôture et perspectives

7.1 Événements post clôture

Refinancement d'Aerodom en République dominicaine

Aerodom a émis début juillet 2024 un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions de dollars américains, à échéance juin 2034 et assorti d'un coupon de 7,0 %, et une dette bancaire de 400 millions de dollars américains à échéance 2029 et à taux variable. Ces opérations sont destinées à financer les sommes dues au concédant au titre de l'extension de la durée de la concession ainsi que le remboursement de la dette existante.

7.2 Perspectives

En dépit des incertitudes politiques et macroéconomiques actuelles, VINCI précise les indications pour 2024 présentées précédemment.

Hors événements exceptionnels non connus à ce jour, le Groupe table pour ses différents pôles en 2024 sur les tendances suivantes :

- VINCI Autoroutes, qui prévoyait précédemment un « *trafic en légère hausse par rapport à 2023* », table désormais sur une stabilité compte tenu des perturbations subies au premier semestre ;
- VINCI Airports anticipe un trafic passagers supérieur (contre « *légèrement supérieur* » précédemment) au global à son niveau de 2019, des différences pouvant être constatées selon les plateformes et les implantations géographiques ;
- VINCI Energies devrait afficher une nouvelle croissance organique de son chiffre d'affaires - mais d'une ampleur moindre qu'en 2023 - et une marge opérationnelle⁸ en légère hausse (précédemment, le pôle visait une « *confirmation de son excellent niveau de marge opérationnelle⁸* ») ;
- Cobra IS, compte tenu du très haut niveau de son carnet de commandes et de la bonne performance réalisée au premier semestre, devrait afficher une nouvelle hausse de son chiffre d'affaires et une marge opérationnelle⁸ en progrès (le pôle tablait précédemment sur un « *maintien de sa marge opérationnelle⁸* ») ;
- Le portefeuille d'actifs de production d'énergie renouvelable s'enrichira en 2024, comme attendu, de nouveaux projets, portant la capacité totale, en construction ou en exploitation, à environ 3,5 GW d'ici la fin de l'exercice, soit une capacité additionnelle d'environ 1,5 GW en 2024 par rapport au niveau atteint fin 2023 ;
- VINCI Construction devrait bénéficier d'une activité au moins équivalente à celle de 2023 (le pôle tablait précédemment sur « *une stabilisation à un niveau proche de 2023* ») tout en poursuivant l'amélioration de sa marge opérationnelle⁸.

Sur la base de ces éléments, VINCI envisage pour 2024 une nouvelle hausse de son chiffre d'affaires, mais d'une ampleur moindre que celle réalisée en 2023.

Les résultats opérationnels devraient également progresser.

Quant au résultat net, il pourrait être proche en 2024 du niveau atteint en 2023, conséquence notamment de la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport de longue distance décidée par le gouvernement français, dont le montant est estimé à environ 280 millions d'euros.

8. Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2024 a approuvé le paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 1,05 euro par action. Il sera versé le jeudi 17 octobre 2024 (date de détachement du coupon : le 15 octobre 2024).

9. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note K.28 des comptes consolidés semestriels résumés.

10. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques auxquels VINCI pourrait être confronté sont détaillés en note D. Facteurs de risques et procédures de gestion du rapport de gestion du document d'enregistrement universel 2023.

⁸ Résultat opérationnel / chiffre d'affaires

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2024

États financiers consolidés semestriels	17
Compte de résultat consolidé de la période	17
État du résultat global consolidé de la période	18
Bilan consolidé	19
Tableau des flux de trésorerie consolidés	21
Variation des capitaux propres consolidés	23
Annexe aux comptes consolidés semestriels	24

États financiers consolidés semestriels

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Chiffre d'affaires (*)	1 - 2	33 775	32 365	68 838
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		471	369	780
Chiffre d'affaires total		34 246	32 735	69 619
Produits des activités annexes	4	163	163	267
Charges opérationnelles	1 - 4	(30 539)	(29 348)	(61 529)
Résultat opérationnel sur activité	27	3 871	3 549	8 357
Paievements en actions (IFRS 2)	4 - 10	(314)	(260)	(360)
Résultat des sociétés mises en équivalence		104	63	111
Autres éléments opérationnels courants	4	51	41	68
Résultat opérationnel courant	4	3 712	3 393	8 175
Éléments opérationnels non courants	4	(72)	17	(105)
Résultat opérationnel		3 640	3 410	8 071
Coût de l'endettement financier brut		(865)	(523)	(1 363)
Produits financiers des placements de trésorerie	5	310	183	469
Coût de l'endettement financier net	6	(554)	(340)	(894)
Autres produits et charges financiers	7	(44)	(16)	(157)
Impôts sur les bénéfices		(874)	(816)	(1 917)
Résultat net		2 167	2 238	5 102
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		172	148	400
Résultat net - part du Groupe		1 995	2 089	4 702
Résultat net par action (en euros)	8	3,49	3,70	8,28
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,46	3,65	8,18

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Résultat net	2 167	2 238	5 102
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net ^(*)	(67)	(267)	(299)
Coûts de couverture	3	62	18
Impôts ^(**)	4	42	74
Écarts de conversion	(29)	557	358
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	31	(12)	(49)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(57)	382	102
Instruments de capitaux propres	0	(1)	(1)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	47	82	(151)
Impôts	(11)	(21)	37
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	(0)	-	-
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	35	60	(114)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(22)	443	(12)
Résultat global	2 145	2 680	5 090
<i>dont part attribuable au Groupe</i>	<i>2 009</i>	<i>2 278</i>	<i>4 526</i>
<i>dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>136</i>	<i>402</i>	<i>564</i>

() Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat. Au premier semestre 2024, ces variations se décomposent en un impact négatif des couvertures de flux de trésorerie pour 2 millions d'euros et un impact négatif des couvertures d'investissement net pour 65 millions d'euros.*

*(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et aux coûts de couverture.*

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	30 252	28 922	29 000
Goodwill	9	18 744	17 476	17 577
Autres immobilisations incorporelles	15.1	12 164	9 185	8 038
Immobilisations corporelles	15.2	14 158	11 255	13 012
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 767	1 194	1 267
Autres actifs financiers non courants	11 - 13	2 830	2 820	2 646
Instruments dérivés actifs non courants		152	134	125
Impôts différés actifs		1 151	951	1 122
Total actifs non courants		81 217	71 937	72 786
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	16	1 869	1 958	1 878
Clients et autres débiteurs	16	20 448	20 314	18 698
Autres actifs courants	16	8 621	7 976	7 798
Actifs d'impôt exigible		472	445	351
Autres actifs financiers courants		99	96	79
Instruments dérivés actifs courants		142	129	94
Actifs financiers de gestion de trésorerie et comptes courants financiers actifs	23	734	398	545
Disponibilités et équivalents de trésorerie	23	12 696	10 760	15 627
Total actifs courants		45 081	42 076	45 070
Actifs destinés à être cédés		695	649	702
Total actifs		126 993	114 662	118 558

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Capitaux propres				
Capital social	20.1	1 471	1 491	1 473
Primes liées au capital		13 908	13 271	13 407
Titres autodétenus	20.2	(1 286)	(2 163)	(1 419)
Réserves consolidées		12 973	12 448	10 422
Réserves de conversion		(69)	49	(91)
Résultat net - part du Groupe		1 995	2 089	4 702
Opérations reconnues directement en capitaux propres	20.3	(393)	(157)	(382)
Capitaux propres - part du Groupe		28 599	27 029	28 113
Capitaux propres - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	20.4	4 623	3 819	3 928
Total capitaux propres		33 222	30 849	32 040
Passifs non courants				
Provisions non courantes	17	1 174	1 023	1 127
Provisions pour avantages du personnel	26	1 147	1 077	1 176
Emprunts obligataires	22	22 479	21 320	22 048
Autres emprunts et dettes financières	22	5 120	3 116	3 785
Instruments dérivés passifs non courants		1 412	1 786	1 257
Dettes de location non courantes	18	1 784	1 616	1 675
Autres passifs non courants		1 097	927	1 076
Impôts différés passifs		5 273	4 273	4 030
Total passifs non courants		39 486	35 138	36 174
Passifs courants				
Provisions courantes	16	7 141	6 656	7 304
Fournisseurs	16	14 172	13 935	13 572
Autres passifs courants	16	23 203	20 562	22 431
Passifs d'impôt exigible	18	653	491	594
Dettes de location courantes		592	527	572
Instruments dérivés passifs courants	22	527	501	476
Dettes financières courantes		7 557	5 613	4 956
Total passifs courants		53 845	48 286	49 905
Passifs directement associés aux actifs destinés à être cédés		439	390	438
Total passifs et capitaux propres		126 993	114 662	118 558

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 167	2 238	5 102
Dotations aux amortissements		1 963	1 848	3 799
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		(10)	33	134
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		216	158	131
Résultat sur cessions		31	(28)	35
Variations de juste valeur des instruments financiers		19	(1)	56
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(138)	(88)	(142)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	554	340	894
Coûts d'emprunt immobilisés		(95)	(38)	(118)
Charges financières associées aux contrats de location et aux autres passifs	6	91	30	155
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		874	816	1 917
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	C.1	5 673	5 309	11 964
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	16	(1 314)	(1 952)	1 463
Impôts payés		(962)	(1 202)	(2 288)
Intérêts financiers nets payés		(593)	(313)	(802)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		72	66	110
Autres avances à caractère long terme et intérêts payés associés ^(*)		2	75	93
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	2 878	1 982	10 540
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(1 456)	(889)	(2 251)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		65	67	148
Investissements opérationnels (nets de cessions)	C.1.1	(1 391)	(822)	(2 103)
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(665)	(538)	(1 081)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(109)	(45)	(49)
Investissements de développement (concessions et PPP)	C.1.1	(774)	(583)	(1 130)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(3 634) ^(**)	(397)	(648)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		7	90	110
Disponibilités et équivalents de trésorerie des sociétés acquises		81 ^(**)	111	141
Investissements financiers nets hors dettes financières reprises lors de regroupements d'entreprises		(3 546)	(196)	(398)
Autres		(287)	(239)	(346)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(5 998)	(1 840)	(3 977)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres		514	570	709
Opérations sur actions propres	20.2	(713)	(251)	(397)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		0	2	(2)
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(70)	1	(1)
Dividendes payés	21	(2 259)	(1 839)	(2 481)
- aux actionnaires de VINCI SA		(1 973)	(1 694)	(2 293)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(286)	(145)	(187)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme		1 767	1 705	3 004
Remboursements d'emprunts à long terme		(961)	(1 388)	(2 179)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(351)	(316)	(679)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		2 393	(147)	(1 408)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	320	(1 663)	(3 433)
Autres variations	IV	(27)	62	76
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	(2 828)	(1 459)	3 206
Trésorerie nette à l'ouverture		14 701	11 495	11 495
Trésorerie nette à la clôture	23	11 873	10 036	14 701

(*) Avances long terme reçues de l'offtaker au titre de Polo Carmópolis au Brésil.

(**) Incluant les acquisitions des sociétés exploitant le périphérique de Denver et les aéroports d'Édimbourg et de Budapest. Voir note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation.

Variation de l'endettement financier net de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Endettement financier net en début de période		(16 126)	(18 536)	(18 536)
Variation de la trésorerie nette		(2 828)	(1 459)	3 206
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(2 393)	147	1 408
(Émissions) remboursements d'emprunts		(805)	(317)	(824)
Autres variations		(1 214)	(745)	(1 380)
<i>dont dettes reprises lors de regroupements d'entreprises (*)</i>		<i>(1 824)</i>	<i>(216)</i>	<i>(230)</i>
<i>dont dette liée au programme de rachat d'actions</i>		<i>408</i>	<i>-</i>	<i>(592)</i>
<i>dont variations de juste valeur</i>		<i>70</i>	<i>(228)</i>	<i>(308)</i>
<i>dont impacts de change et écarts de conversion</i>		<i>(13)</i>	<i>(334)</i>	<i>(206)</i>
Variation de l'endettement financier net		(7 240)	(2 374)	2 410
Endettement financier net en fin de période	22	(23 366)	(20 910)	(16 126)

(*) Incluant les acquisitions au premier semestre 2024 des sociétés exploitant Northwest Parkway, section du périphérique de Denver, et de l'aéroport d'Édimbourg. Voir note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe										
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Résultat net ^(*)	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2023	1 473	12 719	(2 088)	9 872	4 259	(240)	(56)	25 939	3 470	29 409
Résultat net de la période	-	-	-	-	4 702	-	-	4 702	400	5 102
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	154	(281)	(127)	164	37
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	(1)	(47)	(49)	-	(49)
Résultat global de la période	-	-	-	-	4 702	152	(328)	4 526	564	5 090
Augmentation de capital	21	688	-	-	-	-	-	709	3	712
Réduction de capital	(22)	-	835	(813)	-	-	-	-	(5)	(5)
Opérations sur actions propres	-	-	(166)	(231)	-	-	-	(397)	-	(397)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	1 966	(4 259)	-	-	(2 293)	(187)	(2 481)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	265	-	-	-	265	-	265
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	1	-	-	-	1	2	3
Variations de périmètre	-	-	-	10	-	(4)	2	8	(10)	(1)
Divers	-	-	-	(648)	-	1	1	(647)	91	(556)
Capitaux propres au 31/12/2023	1 473	13 407	(1 419)	10 422	4 702	(91)	(382)	28 113	3 928	32 040
Résultat net de la période	-	-	-	-	1 995	-	-	1 995	172	2 167
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	14	(31)	(16)	(36)	(53)
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	31	31	-	31
Résultat global de la période	-	-	-	-	1 995	14	-	2 009	136	2 145
Augmentation de capital	13	501	-	-	-	-	-	514	-	514
Réduction de capital	(14)	-	645	(631)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(511)	(201)	-	-	-	(713)	-	(713)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 730	(4 702)	-	-	(1 973)	(366)	(2 338)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	233	-	-	-	233	-	233
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	7	-	1	-	7	(3)	4
Variations de périmètre	-	-	-	7	-	6	(12)	-	928 ^(*)	928
Divers	-	-	-	407	-	1	1	408	-	408
Capitaux propres au 30/06/2024	1 471	13 908	(1 286)	12 973	1 995	(69)	(393)	28 599	4 623	33 222
Capitaux propres au 01/01/2023	1 473	12 719	(2 088)	9 872	4 259	(240)	(56)	25 939	3 470	29 409
Résultat net de la période	-	-	-	-	2 089	-	-	2 089	148	2 238
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	311	(110)	201	254	455
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	(22)	10	(12)	-	(13)
Résultat global de la période	-	-	-	-	2 089	289	(100)	2 278	402	2 680
Augmentation de capital	18	553	-	-	-	-	-	570	2	572
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(75)	(176)	-	-	-	(251)	-	(251)
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 565	(4 259)	-	-	(1 694)	(145)	(1 839)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	193	-	-	-	193	-	193
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	1	-	-	-	1	2	3
Variations de périmètre	-	-	-	9	-	(3)	2	8	1	9
Divers	-	-	-	(17)	-	2	(2)	(17)	88	71
Capitaux propres au 30/06/2023	1 491	13 271	(2 163)	12 448	2 089	49	(157)	27 029	3 819	30 849

(*) Incluant l'acquisition de l'aéroport d'Édimbourg. Voir note A2 : Évolution du périmètre de consolidation.

Annexe aux comptes consolidés semestriels

A.	Faits marquants et évolution du périmètre de consolidation	26
1.	Faits marquants	26
2.	Évolution du périmètre de consolidation	26
B.	Principes comptables, méthodes de consolidation, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques	29
1.	Principes comptables	29
2.	Méthodes de consolidation	29
3.	Règles et méthodes d'évaluation	31
C.	Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	33
1.	Informations sectorielles par pôle de métiers	33
2.	Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	40
3.	Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance	41
D.	Principales composantes du compte de résultat	42
4.	Résultat opérationnel	42
5.	Coût de l'endettement financier net	43
6.	Autres produits et charges financiers	43
7.	Impôts sur les bénéfices	43
8.	Résultat par action	44
E.	Données relatives aux participations du Groupe	45
9.	Goodwill	45
10.	Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises	46
11.	Autres actifs financiers non courants	46
F.	Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures	47
12.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	47
13.	Créances financières PPP (sociétés contrôlées)	48
14.	Engagements hors bilan des concessions	48
G.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	50
15.	Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	50
16.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	51
17.	Provisions non courantes	52
18.	Dettes relatives aux contrats de location	52
19.	Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	53
H.	Capitaux propres	54
20.	Informations relatives aux capitaux propres	54
21.	Dividendes	56

I.	Financement et gestion des risques financiers	57
22.	Données relatives à l'endettement financier net	57
23.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	60
24.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	61
25.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	62
J.	Avantages du personnel et paiements en actions	64
26.	Provisions pour avantages du personnel	64
27.	Paiements en actions	64
K.	Autres notes	67
28.	Transactions avec les parties liées	67
29.	Note sur les litiges	67
30.	Événements postérieurs à la clôture	69
L.	Autres règles et méthodes de consolidation	70

A. Faits marquants et évolution du périmètre de consolidation

1. Faits marquants

Appréciation de la performance financière

Les comptes du premier semestre 2024 font ressortir une hausse du chiffre d'affaires confirmant la bonne dynamique d'ensemble des activités du Groupe. Les résultats opérationnels progressent également malgré l'impact négatif de la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport de longue distance (TEITLD). Cette solide performance d'ensemble s'accompagne d'un cash-flow libre positif, en amélioration par rapport à celui du premier semestre 2023.

- le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 33,8 milliards d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport à celui du premier semestre 2023, dont une croissance organique de 3,8 % ;
- le résultat opérationnel sur activité (ROPA) progresse de 9,1 % à 3 871 millions d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 11,5 % (11,0 % au premier semestre 2023) ;
- le résultat opérationnel courant (ROC), incluant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la contribution des participations consolidées par mise en équivalence et d'autres éléments opérationnels courants, ressort à 3 712 millions d'euros (3 393 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 1 995 millions (2 089 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- l'endettement financier net ressort à 23,4 milliards d'euros au 30 juin 2024 (16,1 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

La performance opérationnelle des différents métiers du Groupe est commentée dans le rapport d'activité.

Opérations de financement et gestion de la liquidité du Groupe

Les principales opérations de financements ont concerné VINCI et sont présentées en note I. Financement et gestion des risques financiers.

VINCI dispose au 30 juin 2024 d'un montant total de liquidités de 15 milliards d'euros, dont une trésorerie nette gérée de 8,5 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée et non utilisée par VINCI SA de 6,5 milliards d'euros à échéance janvier 2029, avec deux options d'extension d'un an.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se décompose ainsi au 30 juin 2024 :

(en nombre de sociétés)	30/06/2024			30/06/2023			31/12/2023		
	Total	France	International	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	2 761	1 141	1 620	2 686	1 137	1 549	2 729	1 150	1 579
Coentreprises ^(*)	159	92	67	169	97	72	176	105	71
Entreprises associées ^(**)	67	15	52	59	15	44	59	15	44
Total	2 987	1 248	1 739	2 914	1 249	1 665	2 964	1 270	1 694

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principales évolutions du périmètre au premier semestre 2024 sont détaillées ci-dessous.

VINCI Highways

VINCI Highways a finalisé, le 18 avril 2024, l'acquisition pour un prix de 1,2 milliard de dollars américains de 100 % de NWP HoldCo LLC, société concessionnaire jusqu'en 2106 de Northwest Parkway - section de 14 km du périphérique de Denver aux États-Unis. Cette section autoroutière à péage dessert d'importantes zones économiques, touristiques et résidentielles dans la capitale de l'État du Colorado, l'un des plus dynamiques des États-Unis.

Conformément à la norme IFRS 3, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis, et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables ont été déterminées à la date d'acquisition de façon provisoire. Elles pourront évoluer dans un délai de douze mois à compter de cette date en fonction des informations nouvelles éventuelles relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance d'un goodwill provisoire de 328 millions d'euros au 30 juin 2024.

<i>(en millions d'euros)</i>	Denver
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	1 257
Immobilisations corporelles	3
Autres actifs/(passifs) d'exploitation - BFR lié à l'activité	2
Autres actifs/(passifs) courants et non courants	(8)
Impôts différés actifs/(passifs)	(141)
Excédent / (endettement) financier net	(274)
<i>dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	17
<i>dont dettes financières</i>	(291)
Actifs nets acquis	838
Prix d'acquisition	1 166
Goodwill provisoire	328

Sur l'ensemble du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires et le résultat net de Northwest Parkway, selon les principes comptables historiquement appliqués par la société acquise, se seraient élevés respectivement à 20 millions d'euros et - 5 millions d'euros (données non auditées).

VINCI Airports

Le 25 juin 2024, VINCI Airports a acquis 50,01 % des parts de la société « Edinburgh Airport Limited », qui exploite l'aéroport d'Édimbourg pour un prix de 1,3 milliard de livres sterling. Premier aéroport d'Écosse et sixième aéroport du Royaume-Uni, il a accueilli 14,4 millions de passagers en 2023. L'entité acquise est consolidée par intégration globale depuis le 25 juin 2024. L'aéroport d'Édimbourg est un actif exploité en pleine propriété (*freehold*) et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRIC 12.

Les travaux d'allocation du prix d'acquisition prévue par la norme IFRS 3 viennent de débiter et seront finalisés au cours des douze mois suivant la date d'acquisition. Au 30 juin 2024, la survaleur a été affectée, de manière provisoire, à l'actif incorporel à durée de vie indéfinie correspondant au droit d'opérer l'aéroport. Les impôts différés correspondant à la réévaluation de ce droit ont été enregistrés en contrepartie du goodwill.

VINCI a utilisé la méthode du goodwill partiel. Les intérêts des détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle n'ont donc pas été réévalués à leur juste valeur.

Compte tenu de la date d'acquisition par VINCI Airports, les flux de la période liés à l'activité n'ont été enregistrés ni dans le compte de résultat, ni dans le tableau de flux de trésorerie consolidés du premier semestre 2024.

<i>(en millions d'euros)</i>	Édimbourg
Autres immobilisations incorporelles	4 011
Immobilisations corporelles	423
Autres actifs/(passifs) d'exploitation - BFR lié à l'activité	(20)
Autres actifs/(passifs) courants et non courants	4
Impôts différés actifs/(passifs)	(1 107)
Excédent / (endettement) financier net	(1 451)
<i>dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	49
<i>dont dettes financières</i>	(1 500)
Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle	(930)
Actifs nets acquis	930
Prix d'acquisition	1 432
Goodwill provisoire	502

Sur l'ensemble du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'aéroport d'Édimbourg, selon les principes comptables historiquement appliqués par la société acquise, se seraient élevés respectivement à 170 millions d'euros et 47 millions d'euros (données non auditées).

VINCI Airports a finalisé le 6 juin 2024 l'acquisition d'une participation de 20% dans la société concessionnaire jusqu'en 2080 de l'aéroport de Budapest en Hongrie pour un montant de 619 millions d'euros dont 194 millions d'euros correspondent à la reprise d'un prêt actionnaire.

Cette transaction confère à VINCI Airports le rôle d'opérateur de la plateforme. Avec un trafic de 14,7 millions de passagers en 2023, cet aéroport est l'une des principales plateformes d'Europe centrale. La société est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Autres acquisitions

VINCI Energies a finalisé quinze acquisitions de nouvelles entreprises au premier semestre 2024, principalement à l'international. VINCI Construction a réalisé au cours du semestre cinq opérations de croissance externe en France et en Amérique du Nord. Les autres variations sont essentiellement liées à des restructurations juridiques au sein du Groupe.

Evolution du périmètre de consolidation des périodes antérieures

VINCI Highways

- Vía Sumapaz (ex-Vía 40 Express) : VINCI Highways a acquis en avril 2023, auprès de son partenaire colombien Constructora Concreto, une participation complémentaire dans Vía Sumapaz, société concessionnaire jusqu'en 2046 de l'autoroute Bogotá-Girardot (141 kilomètres) et ainsi pris le contrôle de cette société en portant sa participation de 50 % à 75 %. Auparavant mise en équivalence, la société est depuis consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe VINCI.
- Entrevias : VINCI Highways a acquis en mai 2023, auprès du fonds brésilien Pátria, une participation de 55 % dans Entrevias, société concessionnaire jusqu'en 2047 de deux sections autoroutières à péage dans l'État de São Paulo au Brésil. VINCI exerce un contrôle conjoint sur cette entité et la consolide selon la méthode de la mise en équivalence.

Autres acquisitions et opérations

Les autres mouvements de l'exercice 2023 ont concerné principalement les acquisitions de VINCI Energies (trente-quatre sociétés) et de VINCI Construction (neuf opérations).

B. Principes comptables, méthodes de consolidation, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques

1. Principes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2024 sont conformes à ceux retenus pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception des normes et/ou amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1er janvier 2024 (*).

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2024 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 juillet 2024. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces derniers sont présentés dans le document d'enregistrement universel n° D.23-0065 qui a été déposé auprès de l'AMF le 28 février 2024.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2024 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 30 juin 2024. Elles concernent principalement :

- amendement à IAS 1 – « Passifs non courants assortis de clauses restrictives (« Covenant ») » : le classement en non courant d'un emprunt, reposant sur le droit de différer le règlement au-delà de 12 mois après la clôture, n'est pas affecté par les covenants que l'entité doit respecter après la date de clôture. Le classement est déterminé sur la base des covenants que l'entité doit respecter au plus tard à la date de clôture.
- amendement à IFRS 16 – « Passif de location dans le cadre d'une cession-bail » : cet amendement confirme qu'aucun résultat de cession ne doit être reconnu sur la quote-part des droits conservés par le vendeur-preneur et que le passif de location ne doit pas être réévalué pour refléter les réestimations des paiements variables futurs attendus au titre de la location.
- amendements à IAS 7 et IFRS 7 – « Accords de financements fournisseurs » : ces amendements imposent la publication au sein des comptes consolidés d'informations complémentaires relatives aux accords de financements fournisseurs, dont les contrats de reverse-factoring. L'information donnée sur les principales conditions contractuelles et montants concernés doit être enrichie.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2024

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

- amendements à IAS 21 – « Absence de convertibilité » : ces amendements précisent dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque cela est nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé dans lesquels VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne généralement les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'un événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif..).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (activités conjointes et coentreprises) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie en fonction de la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'ensemble de ces partenariats.

Activités conjointes : la plupart des partenariats des pôles VINCI Energies et VINCI Construction correspond à des activités conjointes en raison de la forme légale des structures juridiques utilisées, comme les sociétés en participation (SEP) auxquelles les parties ont généralement recours en France pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat. Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une prestation aux partenaires, la nature d'activité conjointe est avérée alors même que la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs. Au sein du groupe VINCI, cette situation concerne certaines entités créées spécifiquement pour la réalisation de chantiers/projets de construction et certains postes d'enrobage détenus par VINCI Construction destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières. Le Groupe consolide ainsi les revenus, charges, actifs et passifs relatifs à ses intérêts dans chaque activité conjointe selon les normes qui lui sont applicables, conformément à IFRS 11.

Coentreprises : les partenariats de copromotion immobilière contractualisés en France sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont donc consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Il en est de même pour les autres partenariats du Groupe réalisés via une entité ayant une personnalité morale et dont la production n'est pas uniquement destinée aux partenaires.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique principalement à la participation détenue par le Groupe dans DEME Group et CFE, sociétés dans lesquelles VINCI est représenté au Conseil d'administration.

Les sociétés holding portant les aéroports de Londres Gatwick, d'Édimbourg et le groupe aéroportuaire mexicain OMA présentent des intérêts minoritaires significatifs (respectivement 49,99 % pour Londres Gatwick et Édimbourg et 70,01 % pour OMA). Les informations requises par la norme IFRS 12 sur les intérêts minoritaires sont fournies en note I.23.5 Participations ne donnant pas le contrôle, du document d'enregistrement universel 2023. VINCI ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses pouvant affecter les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- évaluation du chiffre d'affaires à l'avancement des contrats de construction et de services ;
- évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- détermination des taux d'actualisation et des durées de location retenus pour la détermination de la valeur des droits d'utilisation et des dettes liées pour les contrats de location (IFRS 16) ;
- évaluation des amortissements calculés selon le mode des unités de production ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- évaluation des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- évaluation des engagements de retraite ;
- valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- risques climatiques.

3.2 Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti) sont communiquées en note I.25. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : celles-ci font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe est structurellement saisonnière. En règle générale, le premier semestre de l'exercice est marqué par une saisonnalité de l'activité dans la plupart des métiers du Groupe et plus particulièrement dans :

- les travaux routiers, dont le volume d'activité est traditionnellement inférieur à celui de la seconde partie de l'année, du fait des conditions climatiques ;
- les sociétés de concessions autoroutières, dont le volume de trafic au premier semestre est structurellement inférieur à celui du second semestre, étant donné le poids élevé du trafic des véhicules légers durant la période estivale.

Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires du premier semestre a représenté entre 45 % et 47 % du chiffre d'affaires de l'année. Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit habituellement par une consommation de la trésorerie d'exploitation au premier semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégageant du cash-flow opérationnel, dont une grande partie est réalisée au second semestre.

L'impact des facteurs saisonniers ne fait l'objet d'aucune correction dans les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (par exemple les redevances de brevets et licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés dans les comptes de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison identifiées au cours du premier semestre sont provisionnées en totalité.

Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif estimé pour l'exercice 2024 (y compris impôts différés). Ce taux peut être ajusté des incidences fiscales liées à des éléments à caractère inhabituel au cours de la période.

Le groupe VINCI entre dans le champ d'application des nouvelles règles GLOBE et de l'imposition minimum mondiale de 15% (Pilier 2) adoptées par 140 pays de l'OCDE, transposées en droit français dans le code général des impôts par l'article 33 de la Loi de finances pour 2024. L'entrée en vigueur de ces nouvelles règles est intervenue le 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de l'application d'IAS 34, la charge d'impôt courant complémentaire due au titre de Pilier 2 a été intégrée dans le calcul du taux effectif d'impôt estimé utilisé au 30 juin 2024. Celle-ci n'est pas significative. Le Groupe continue à appliquer les amendements à IAS 12 prévoyant une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par Pilier 2.

Engagements de retraite

Il n'est pas effectué de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels. La charge du semestre au titre des engagements de retraite est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2024 sur la base des hypothèses actuarielles du 31 décembre 2023. Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi intervenues au premier semestre 2024 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par pôle de métier

L'information sectorielle est présentée par pôle de métier, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en six pôles répartis dans trois branches - concessions, énergie et construction - et d'un pôle directement rattaché au holding, VINCI Immobilier.

En conformité avec la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations sectorielles sont présentées selon cette organisation.

Concessions

VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour, Arcos).

VINCI Airports : gestion en pleine propriété, par contrats de concession et/ou de gestion déléguée de plateformes aéroportuaires en France et dans treize autres pays.

Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières gérées essentiellement à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (gestion de stades en France).

Énergie

VINCI Energies : services à l'industrie, infrastructures, Building solutions et facility management, technologies de l'information et de communication.

Cobra IS : services liés à l'industrie et à l'énergie, réalisation de projets *Engineering, Procurement and Construction (EPC)* dans le secteur de l'énergie, développement d'actifs d'énergie renouvelable (fermes solaires et éoliennes).

Construction

VINCI Construction :

Le pôle est organisé autour de trois piliers :

- les grands projets : réalisation de projets dont la taille, la complexité ou la typologie nécessitent la mise en œuvre de capacité d'ensemble ;
- les réseaux de spécialité : réalisation de travaux dans la géotechnique, les structures d'ouvrage, le numérique y afférant, et les services dans le nucléaire ;
- les entreprises de proximité : entreprises locales opérant dans le bâtiment, le génie civil et les travaux routiers, ferroviaires et hydrauliques.

VINCI Immobilier : activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), gestion de résidences gérées et services immobiliers.

1.1 Informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle du Groupe, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe.

1^{er} semestre 2024

(en millions d'euros)	Concessions		Énergie		Construction		VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction					
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	5 337	9 551	3 306	15 288	506	(212)		33 775	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	511	-	-	-	-	(40) ⁽²⁾		471	
Chiffre d'affaires total	5 849	9 551	3 306	15 288	506	(253)		34 246	
Résultat opérationnel sur activité	2 575	671	257 ⁽³⁾	324	44 ⁽³⁾	-		3 871	
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	48,2 %	7,0 %	7,8 %	2,1 %				11,5 %	
Résultat opérationnel courant	2 662	554	259 ⁽³⁾	197	39 ⁽³⁾	-		3 712	
Résultat opérationnel	2 654	546	257 ⁽³⁾	195	(12) ⁽³⁾	-		3 640	
Tableau des flux de trésorerie									
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 586	795	328	651	313	-		5 673	
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	67,2 %	8,3 %	9,9 %	4,3 %				16,8 %	
Dotations aux amortissements	1 065	269	69 ⁽³⁾	463	97 ⁽³⁾	-		1 963	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(168)	(114)	(703)	(403)	(2)	-		(1 391)	
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(19)	(187)	(4)	(117)	(24)	-		(351)	
Cash-flow opérationnel	1 916	62	20	(1 129)	267	-		1 136	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(581)	1	(185)	(9)	-	-		(774)	
Cash-flow libre	1 334	63	(165)	(1 138)	267	-		361	
Bilan									
Capitaux engagés au 30/06/2024	47 648	4 787	4 925	1 919	2 285	-		61 564	
Excédent (endettement) financier net	(31 622)	49	293	2 298	5 615	-		(23 366)	

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 54 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

1^{er} semestre 2023

	Concessions		Énergie		Construction		VINC Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	4 998	9 122	3 061	14 914	560	(290)		32 365	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	405	-	-	-	-	(36) ⁽²⁾		369	
Chiffre d'affaires total	5 404	9 122	3 061	14 914	560	(326)		32 735	
Résultat opérationnel sur activité	2 447	623	230 ⁽³⁾	299	(50) ⁽³⁾	-		3 549	
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	49,0 %	6,8 %	7,5 %	2,0 %	-	-		11,0 %	
Résultat opérationnel courant	2 502	558	234 ⁽³⁾	229	(129) ⁽³⁾	-		3 393	
Résultat opérationnel	2 524	552	237 ⁽³⁾	226	(129) ⁽³⁾	-		3 410	
Tableau des flux de trésorerie									
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 472	726	297	602	212	-		5 309	
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	69,5 %	8,0 %	9,7 %	4,0 %	-	-		16,4 %	
Dotations aux amortissements	1 004	241	62 ⁽³⁾	436	105 ⁽³⁾	-		1 848	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(75)	(121)	(200)	(415)	(10)	-		(822)	
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(19)	(147)	(13)	(118)	(19)	-		(316)	
Cash-flow opérationnel	2 159	(27)	(118)	(1 198)	29	-		844	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(510)	-	(75)	2	-	-		(583)	
Cash-flow libre	1 649	(27)	(193)	(1 196)	29	-		261	
Bilan									
Capitaux engagés au 30/06/2023	41 882	5 120	4 823	2 171	2 271	-		56 266	
Excédent (endettement) financier net	(29 967)	(461)	334	1 789	7 395	-		(20 910)	

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 64 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

Exercice 2023

(en millions d'euros)	Concessions		Énergie		Construction		VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations			
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	10 932	19 327	6 495	31 459	1 231	(605)		68 838	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	910	-	-	-	-	(130) ⁽²⁾		780	
Chiffre d'affaires total	11 842	19 327	6 495	31 459	1 231	(735)		69 619	
Résultat opérationnel sur activité	5 373	1 356	490 ⁽³⁾	1 260	(123) ⁽³⁾	-		8 357	
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	49,2 %	7,0 %	7,5 %	4,0 %	-	-		12,1 %	
Résultat opérationnel courant	5 456	1 221	495 ⁽³⁾	1 111	(108) ⁽³⁾	-		8 175	
Résultat opérationnel	5 468	1 210	500 ⁽³⁾	1 082	(189) ⁽³⁾	-		8 071	
Tableau des flux de trésorerie									
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	7 462	1 672	627	1 905	299	-		11 964	
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	68,3 %	8,6 %	9,6 %	6,1 %	-	-		17,4 %	
Dotations aux amortissements	2 012	509	125 ⁽³⁾	940	213 ⁽³⁾	-		3 799	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(223)	(255)	(715)	(894)	(16)	-		(2 103)	
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(37)	(325)	(18)	(256)	(42)	-		(679)	
Cash-flow opérationnel	4 741	1 362	75	1 183	397	-		7 758	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 033)	1	(127)	29	-	-		(1 130)	
Cash-flow libre	3 709	1 363	(52)	1 212	397	-		6 628	
Bilan									
Capitaux engagés au 31/12/2023	41 279	4 409	4 756	329	2 081	-		52 853	
Excédent (endettement) financier net	(28 734)	296	403	4 160	7 749	-		(16 126)	

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 128 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

1.2 Informations sectorielles de la branche concessions

1^{er} semestre 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires ^(*)	3 079	2 033	226	5 337
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	250	205	57	511
Chiffre d'affaires total	3 328	2 237	283	5 849
Résultat opérationnel sur activité	1 543	1 007	25	2 575
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>50,1 %</i>	<i>49,6 %</i>	<i>11,0 %</i>	<i>48,2 %</i>
Résultat opérationnel courant	1 528	1 063	72	2 662
Résultat opérationnel	1 528	1 055	71	2 654
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 228	1 264	94	3 586
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>72,4 %</i>	<i>62,2 %</i>	<i>41,8 %</i>	<i>67,2 %</i>
Dotations aux amortissements	706	306	54	1 065
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(14)	(143)	(12)	(168)
Remboursement des dettes de location ^(**)	(5)	(11)	(2)	(19)
Cash-flow opérationnel	1 293	631	(9)	1 916
Investissements de développement (concessions et PPP)	(336)	(273)	27	(581)
Cash-flow libre	957	359	18	1 334
Bilan				
Capitaux engagés au 30/06/2024	18 165	24 339	5 145	47 648
Excédent (endettement) financier net	(16 102)	(10 954)	(4 565)	(31 622)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

1^{er} semestre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires ^(*)	2 971	1 781	246	4 998
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	260	114	31	405
Chiffre d'affaires total	3 232	1 895	277	5 404
Résultat opérationnel sur activité	1 640	780	26	2 447
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>55,2 %</i>	<i>43,8 %</i>	<i>10,8 %</i>	<i>49,0 %</i>
Résultat opérationnel courant	1 631	811	60	2 502
Résultat opérationnel	1 631	811	82	2 524
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 280	1 083	109	3 472
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>76,7 %</i>	<i>60,8 %</i>	<i>44,4 %</i>	<i>69,5 %</i>
Dotations aux amortissements	660	289	55	1 004
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(11)	(60)	(5)	(75)
Remboursement des dettes de location ^(**)	(4)	(12)	(3)	(19)
Cash-flow opérationnel	1 512	543	103	2 159
Investissements de développement (concessions et PPP)	(287)	(187)	(36)	(510)
Cash-flow libre	1 224	357	68	1 649
Bilan				
Capitaux engagés au 30/06/2023	18 792	19 530	3 560	41 882
Excédent (endettement) financier net	(16 374)	(9 434)	(4 159)	(29 967)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

Exercice 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires (*)	6 324	3 947	661	10 932
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	559	278	73	910
Chiffre d'affaires total	6 883	4 225	734	11 842
Résultat opérationnel sur activité	3 362	1 889	122	5 373
% du chiffre d'affaires (**)	53,2 %	47,9 %	18,5 %	49,2 %
Résultat opérationnel courant	3 342	1 937	177	5 456
Résultat opérationnel	3 342	1 928	198	5 468
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 683	2 495	284	7 462
% du chiffre d'affaires (**)	74,0 %	63,2 %	42,9 %	68,3 %
Dotations aux amortissements	1 347	552	113	2 012
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(22)	(194)	(7)	(223)
Remboursement des dettes de location (**)	(9)	(22)	(7)	(37)
Cash-flow opérationnel	3 316	1 381	45	4 741
Investissements de développement (concessions et PPP)	(585)	(391)	(57)	(1 033)
Cash-flow libre	2 731	990	(13)	3 709
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2023	18 312	19 259	3 708	41 279
Excédent (endettement) financier net	(16 533)	(8 781)	(3 421)	(28 734)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2024	%	1^{er} semestre 2023	%	Exercice 2023	%
France	14 855	44,0 %	14 379	44,4 %	29 615	43,0 %
Royaume-Uni	3 181	9,4 %	2 878	8,9 %	5 946	8,6 %
Allemagne	2 392	7,1 %	2 057	6,4 %	4 817	7,0 %
Espagne	1 986	5,9 %	1 733	5,4 %	3 452	5,0 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 325	3,9 %	1 247	3,9 %	3 088	4,5 %
Portugal	788	2,3 %	680	2,1 %	1 508	2,2 %
Autres pays d'Europe	2 482	7,3 %	2 260	7,0 %	4 785	7,0 %
Europe hors France	12 153	36,0 %	10 856	33,5 %	23 595	34,3 %
Europe ^(**)	27 008	80,0 %	25 234	78,0 %	53 210	77,3 %
<i>dont Union européenne</i>	<i>23 100</i>	<i>68,4 %</i>	<i>21 663</i>	<i>66,9 %</i>	<i>45 740</i>	<i>66,4 %</i>
Amérique du Nord	2 338	6,9 %	2 328	7,2 %	5 374	7,8 %
<i>dont États-Unis</i>	<i>1 455</i>	<i>4,3 %</i>	<i>1 436</i>	<i>4,4 %</i>	<i>3 141</i>	<i>4,6 %</i>
<i>dont Canada</i>	<i>884</i>	<i>2,6 %</i>	<i>892</i>	<i>2,8 %</i>	<i>2 234</i>	<i>3,2 %</i>
Amérique centrale et du Sud	1 893	5,6 %	2 006	6,2 %	4 346	6,3 %
Afrique	647	1,9 %	832	2,6 %	1 851	2,7 %
Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 889	5,6 %	1 965	6,1 %	4 058	5,9 %
International hors Europe	6 767	20,0 %	7 131	22,0 %	15 628	22,7 %
International hors France	18 920	56,0 %	17 987	55,6 %	39 224	57,0 %
Total chiffre d'affaires ^(***)	33 775	100,0 %	32 365	100,0 %	68 838	100,0 %

() Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.*

*(**) Dont zone euro : 21 452 millions d'euros au premier semestre 2024 (63,5 % du chiffre d'affaires total), 20 123 millions d'euros au premier semestre 2023 (62,2 % du chiffre d'affaires total) et 42 141 millions d'euros pour l'exercice 2023 (61,2 % du chiffre d'affaires total).*

*(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.*

Le chiffre d'affaires réalisé en France s'établit à 14 855 millions d'euros au premier semestre 2024, en hausse de 3,3 % par rapport au premier semestre 2023.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 18 920 millions d'euros au premier semestre 2024, en hausse de 5,2 % par rapport au premier semestre 2023. Il représente 56 % du chiffre d'affaires du Groupe sur les six premiers mois de l'année (55,6 % au premier semestre 2023 et 57 % sur l'ensemble de 2023).

3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance

3.1 Indicateurs du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	2 878	1 982	10 540
<i>dont autres avances à caractère long terme et intérêts payés associés</i>	2	75	93
Flux nets de trésorerie liés à l'activité, hors variation des autres avances à caractère long terme	2 875	1 907	10 447
Investissements opérationnels (nets de cessions) et variation des autres avances à caractère long terme	(1 389)	(747)	(2 010)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(351)	(316)	(679)
Cash-flow opérationnel	1 136	844	7 758
Investissements de développement (concessions et PPP)	(774)	(583)	(1 130)
Cash-flow libre	361	261	6 628
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(3 634) ^(*)	(397)	(648)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	7	90	110
Incidence nette des variations de périmètre y compris reprise des dettes nettes	(1 743) ^(*)	(104)	(90)
Autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(320)	(264)	(377)
Investissements financiers nets	(5 690)	(676)	(1 005)
Autres	34	25	31
Investissements financiers nets totaux	(5 656)	(651)	(974)

(*) Incluant le prix d'acquisition des titres des sociétés exploitant le périphérique de Denver et les aéroports d'Édimbourg et de Budapest pour respectivement 1 166, 1 432 et 425 millions d'euros et leur endettement financier net à la date de prise de contrôle pour 274 millions d'euros pour Denver et 1 451 millions d'euros pour Édimbourg. Voir note A2 : Évolution du périmètre de consolidation.

3.2 Capitaux engagés

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Capitaux engagés - actifs		106 734	97 911	96 754
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	30 252	28 922	29 000
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(4 879)	(3 918)	(3 798)
Goodwill brut	9	19 037	17 764	17 870
Autres immobilisations incorporelles	15.1	12 164	9 185	8 038
Immobilisations corporelles	15.2	14 158	11 255	13 012
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 767	1 194	1 267
Autres actifs financiers non courants	11-13	2 830	2 820	2 646
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	22	(5)	(5)	(5)
Stocks et travaux en cours	16	1 869	1 958	1 878
Clients et autres débiteurs	16	20 448	20 314	18 698
Autres actifs courants	16	8 621	7 976	7 798
Actifs d'impôt exigible		472	445	351
Capitaux engagés - passifs		(45 170)	(41 645)	(43 901)
Provisions courantes	16	(7 141)	(6 656)	(7 304)
Fournisseurs	16	(14 172)	(13 935)	(13 572)
Autres passifs courants	16	(23 203)	(20 562)	(22 431)
Passifs d'impôt exigible		(653)	(491)	(594)
Total capitaux engagés		61 564	56 266	52 853

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Chiffre d'affaires (*)	33 775	32 365	68 838
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	471	369	780
Chiffre d'affaires total	34 246	32 735	69 619
Produits des activités annexes (**)	163	163	267
Achats consommés	(7 225)	(7 066)	(15 790)
Services extérieurs	(4 397)	(4 504)	(7 585)
Personnel intérimaire	(825)	(773)	(1 689)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(7 108)	(6 693)	(14 520)
Impôts et taxes	(687)	(555)	(1 299)
Charges de personnel	(8 538)	(8 005)	(16 352)
Autres produits et charges opérationnels	8	65	101
Dotations aux amortissements	(1 963)	(1 848)	(3 799)
Dotations nettes aux provisions	196	32	(597)
Charges opérationnelles	(30 539)	(29 348)	(61 529)
Résultat opérationnel sur activité	3 871	3 549	8 357
% du chiffre d'affaires (4)	11,5 %	11,0 %	12,1 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(314)	(260)	(360)
Résultat des sociétés mises en équivalence	104	63	111
Autres éléments opérationnels courants	51	41	68
Résultat opérationnel courant	3 712	3 393	8 175
Pertes de valeur des goodwill	-	-	(8)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	(72)	17	(96)
Résultat opérationnel	3 640	3 410	8 071

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), certains éléments opérationnels courants (dont la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (essentiellement des plans d'épargne Groupe et d'actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances d'actionnaires accordés par le Groupe à certaines filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées). Le résultat opérationnel courant représente la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits non courants, ceux-ci comprennent principalement les pertes de valeur des goodwill, les charges de restructuration, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (plus ou moins-values de cession de titres, impacts des changements de contrôle).

Les éléments opérationnels non courants du premier semestre 2024 présentent un solde négatif de 72 millions d'euros, et sont principalement constitués :

- d'une charge de 50 millions d'euros relative à la réévaluation à la hausse du complément de prix (earn-out) dû à ACS dans le cadre du développement des actifs d'énergie renouvelable par Cobra IS ;
- des coûts d'acquisition liés aux opérations de croissance externe du semestre (voir note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation).

Les éléments opérationnels non courants du premier semestre 2023 étaient principalement liés à la prise de contrôle de Vía Sumapaz (ex-Vía 40 Express).

5. Coût de l'endettement financier net

Au premier semestre 2024, le coût de l'endettement financier net s'élève à 554 millions d'euros, en hausse de 214 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 (340 millions d'euros).

L'augmentation du coût de l'EFN provient principalement de l'impact positif et non récurrent de la restructuration de la dette d'acquisition de l'aéroport Londres Gatwick (167 millions d'euros) réalisée au premier trimestre 2023 et de la légère hausse des taux par rapport au premier semestre 2023. Cette hausse est partiellement compensée par une augmentation des excédents de trésorerie plus importante que celle des dettes à long terme entre les deux périodes semestrielles ainsi qu'une amélioration des rendements des placements de trésorerie du Groupe.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Passifs financiers évalués au coût amorti	(625)	(536)	(1 138)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	304	180	462
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(223)	33	(181)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(11)	(17)	(37)
Total coût de l'endettement financier net	(554)	(340)	(894)

6. Autres produits et charges financiers

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Coûts d'actualisation	(41)	(38)	(88)
Coûts d'emprunts immobilisés	95	38	118
Charges financières relatives aux contrats de location	(41)	(30)	(67)
Résultat de change, autres variations de juste valeur et autres	(57)	14	(119)
Total autres produits et charges financiers	(44)	(16)	(157)

L'évolution de la courbe des taux d'actualisation a conduit à constater une charge de 14 millions d'euros au premier semestre 2024 au titre des provisions pour obligations de maintien en l'état du domaine concédé (contre 18 millions d'euros au premier semestre 2023) et de 20 millions d'euros sur les provisions pour engagement de retraites (16 millions d'euros au premier semestre 2023).

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent principalement l'autoroute Via Sumapaz (ex-Vía 40 Express) en Colombie, les projets photovoltaïques chez COBRA IS, VINCI Autoroutes et les aéroports de Londres Gatwick au Royaume-Uni, de Belgrade en Serbie et d'Amazonie au Brésil.

Le résultat de change ressort positif à 19 millions d'euros au premier semestre 2024 (négatif de 1 million d'euros au premier semestre 2023). Les autres variations comprennent la charge d'intérêts de - 50 millions d'euros sur la période relative aux avances long terme reçues de l'*offtaker* sur le projet Carmopolis au Brésil de Cobra IS (- 38 millions d'euros au 30 juin 2023) et la variation de juste valeur de la participation dans le Groupe ADP de - 29 millions d'euros au premier semestre (+ 50 millions d'euros au 30 juin 2023).

7. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 874 millions d'euros (816 millions d'euros au premier semestre 2023).

Le taux effectif d'impôt ressort à 29,8 % (29,0 % en France et à 30,4 % à l'international) contre 27,3 % au premier semestre 2023.

Son augmentation par rapport au premier semestre 2023 s'explique principalement par la non-déductibilité de la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport de longue distance en France et de la charge liée à la réévaluation du complément de prix (earn-out) dû à ACS.

8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de la période, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions existantes est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les plans d'épargne Groupe et les actions de performance non définitivement distribuées. La dilution est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

		1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Résultat net (en millions d'euros)	I	1 996	2 089	4 702
Nombre moyen d'actions		589 961 707	591 649 181	594 320 558
Actions autodétenues		(18 627 678)	(26 248 191)	(26 112 537)
Avant dilution	II	571 334 029	565 400 990	568 208 021
Plan d'épargne Groupe		536 703	1 260 677	693 509
Actions de performance		5 605 007	5 563 128	6 210 366
Après dilution	III	577 475 739	572 224 795	575 111 896
Résultat par action non dilué (en euros)	I / II	3,49	3,70	8,28
Résultat par action dilué (en euros)	I / III	3,46	3,65	8,18

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une entité doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Dans ce cadre, il a été vérifié que les business plans établis à l'occasion de la clôture annuelle 2023 sur la base des hypothèses du management en adéquation avec les prévisions macroéconomiques, n'étaient pas significativement remis en cause. À l'issue de ces analyses, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les méthodologies appliquées par le Groupe ainsi que des informations complémentaires sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023, présentée dans le document d'enregistrement universel 2023.

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
Valeur nette à l'ouverture	17 577	17 360
Goodwill constatés au cours de la période	1 115	158
Pertes de valeur	-	(8)
Sorties de périmètre	-	(6)
Écarts de conversion	49	58
Autres mouvements	3	15
Valeur nette à la clôture	18 744	17 577

Les principaux goodwill au 30 juin 2024 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2024			31/12/2023
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Cobra IS	4 156	-	4 156	4 156
VINCI Airports	3 650	(9)	3 642	3 112
VINCI Energies France	2 556	-	2 556	2 548
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies Allemagne	1 075	-	1 075	1 050
VINCI Energies Amérique du Nord	765	(91)	674	647
VINCI Highways	670	-	670	342
VINCI Energies Benelux	474	-	474	474
VINCI Energies Scandinavie	445	-	445	448
Autres	3 311	(193)	3 118	2 866
Total	19 037	(293)	18 744	17 577

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

	30/06/2024	31/12/2023
Valeur des titres en début de période	1 267	1 014
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	1	22
Part du Groupe dans les résultats de la période	104	111
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	31	(49)
Dividendes distribués	(72)	(110)
Variations de périmètre et autres	458	147
Reclassements ^(*)	(22)	131
Valeur des titres en fin de période	1 767	1 267

() Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.
Nota : les définitions des entreprises associées et coentreprises sont présentées en note B.2 : Méthodes de consolidation.*

Au 30 juin 2024, les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent principalement celles détenues par VINCI Airports dans la société concessionnaire de l'aéroport de Budapest (425 millions d'euros, hors prêt actionnaire de 194 millions d'euros), acquise au cours du premier semestre 2024, et dans Kansai Airports (159 millions d'euros), par VINCI Highways dans Entrevias (171 millions d'euros) et par VINCI Construction dans DEME Group (288 millions d'euros).

Les montants figurant sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période » concernent pour l'essentiel l'impact des opérations de couverture de taux d'intérêt sur des projets en concession ou en partenariat public-privé.

11. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 520	1 273
Créances financières (PPP) ^(*)	140	132
Instruments de capitaux propres	1 170	1 240
Autres actifs financiers non courants	2 830	2 646

() Les informations relatives aux « Créances financières PPP » sont présentées en note F.13.*

Actifs financiers non courants évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations, telles que les avances d'actionnaires aux entités gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 1 003 millions d'euros (842 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Au cours de la période, leur évolution s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2023
Début de période	1 273	1 245
Acquisitions de la période	320	341
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(2)	3
Pertes de valeur	(8)	(1)
Sorties de la période	(61)	(91)
Autres mouvements et écarts de conversion	(2)	(223)
Fin de période	1 520	1 273

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement la participation de VINCI de 8% dans le Groupe ADP, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, ainsi que d'autres titres de participation de filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures

12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions ^(*)	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2023	35 485	9 258	2 605	47 348
Acquisitions de la période ^(**)	572	401	164	1 137
Sorties de la période	-	(110)	-	(110)
Écarts de conversion	-	365	55	420
Effets de périmètre et autres mouvements	14	528	335	877
	36 072	10 442	3 158	49 672
Subventions reçues	(24)	-	(3)	(27)
Au 31/12/2023	36 047	10 442	3 155	49 644
Acquisitions de la période ^(**)	257	242	193	692
Sorties de la période	(2)	(3)	(1)	(6)
Écarts de conversion	-	(176)	(35)	(211)
Effets de périmètre et autres mouvements	9	363	1 314	1 686
	36 312	10 867	4 625	51 805
Subventions reçues	(16)	-	(64)	(79)
Au 30/06/2024	36 297	10 867	4 562	51 725
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2023	(17 182)	(1 369)	(572)	(19 124)
Amortissements de la période	(1 224)	(241)	(85)	(1 550)
Pertes de valeur	-	(29)	-	(29)
Reprises de pertes de valeur	-	2	-	2
Sorties de la période	-	60	-	60
Écarts de conversion	-	16	3	20
Autres mouvements	(18)	2	(8)	(23)
Au 31/12/2023	(18 424)	(1 559)	(661)	(20 644)
Amortissements de la période	(644)	(150)	(42)	(836)
Pertes de valeur	(1)	52	-	50
Reprises de pertes de valeur	-	0	3	3
Sorties de la période	-	2	2	3
Écarts de conversion	-	(8)	1	(8)
Autres mouvements	(8)	24	(57)	(41)
Au 30/06/2024	(19 078)	(1 640)	(755)	(21 473)
Valeur nette				
Au 01/01/2023	18 304	7 889	2 032	28 224
Au 31/12/2023	17 623	8 883	2 494	29 000
Au 30/06/2024	17 218	9 228	3 806	30 252

(*) Y compris les concessions de Cobra IS.

(**) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

Les acquisitions de la période s'élevèrent à 692 millions d'euros (492 millions d'euros au premier semestre 2023). Elles comprennent les investissements réalisés par VINCI Autoroutes pour 234 millions d'euros, par VINCI Airports pour 231 millions d'euros et par Cobra IS pour 77 millions d'euros (respectivement 250, 147 et 15 millions d'euros au premier semestre 2023).

Les entrées de périmètre du semestre sont principalement constituées du droit d'exploitation du périphérique de Denver jusqu'en 2106 pour un montant de 1 257 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 2 022 millions d'euros au 30 juin 2024 (2 044 millions d'euros au 31 décembre 2023). Elles concernent essentiellement VINCI Autoroutes pour 903 millions d'euros, VINCI Highways pour 578 millions d'euros et VINCI Airports pour 534 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, elles concernaient VINCI Autoroutes pour 1 049 millions d'euros et VINCI Airports pour 491 millions d'euros.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont décrites en note F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures du document d'enregistrement universel 2023.

13. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

Les créances financières PPP rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe sont présentées à l'actif du bilan consolidé, pour leur part à plus d'un an, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (voir note E.11 : Autres actifs financiers non courants). La part à moins d'un an de ces créances financières (9 millions d'euros au 30 juin 2024) est présentée sur la ligne « Autres actifs financiers courants » du bilan.

Au cours de la période, l'évolution de la part à plus d'un an de ces créances s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2023
Début de période	132	146
Acquisitions de la période	119	96
Remboursements	(9)	(21)
Autres mouvements et écarts de conversion	(102)	(90)
Fin de période	140	132

14. Engagements hors bilan des concessions

14.1 Sociétés contrôlées par le Groupe

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
Groupe ASF (France)	866	963
Aerodom (République dominicaine)	640	1 036
OMA (Grupo Aeroportuario del Centro Norte - Mexique)	348	342
ANA Group (Portugal)	316	269
Cofiroute (France)	264	279
Vía Sumapaz (ex-Vía 40 Express - Colombie)	179	239
Cobra IS	165	321
Cabo Verde Airports (Cap Vert)	111	114
Amazonia Airports (Brésil)	54	153
Autres	188	241
Total	3 131	3 958

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de concession, des contrats de plan pluriannuels, du Plan de relance autoroutier 2015, du plan d'investissements autoroutiers de 2018 et de l'avenant concernant le contournement ouest de Montpellier chez ASF.

Au total, les engagements d'investissements de VINCI Autoroutes s'élèvent à 1 130 millions d'euros au 30 juin 2024 (1 242 millions d'euros au 31 décembre 2023). La baisse des engagements sur la période traduit l'avancement des travaux.

Les engagements d'Aerodom, concessionnaire de six aéroports en République dominicaine, correspondent aux investissements devant être réalisés jusqu'en 2060 dans le cadre du contrat de concession. Le solde du paiement dû au titre de l'extension de la période de concession de 2030 à 2060 qui figurait en engagements hors bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 450 millions d'euros a été comptabilisé en dette au 30 juin 2024. Le paiement de 278 millions d'euros intervenu sur le premier semestre 2024 figurait en dette au 31 décembre 2023.

En complément de ces engagements, 107 millions d'euros de garanties bancaires ou maison mère de mises de fond dans les projets concessionnaires ont été octroyés (81 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ces montants ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintien en l'état des infrastructures concédées, car elles font l'objet de provisions spécifiques déterminées en fonction des plans d'entretien (voir note G.16.2 Analyse des provisions courantes).

Sûretés rattachées au financement

Des sûretés réelles (nantissements de titres des sociétés de projets, hypothèques sur terrains et constructions) sont généralement octroyées en garantie des financements sans recours ou à recours limité en place dans les filiales concessionnaires. Elles s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	30/06/2024
Aéroport Londres Gatwick (Royaume-Uni)	2011	2049	2 670
Arcour (France)	2008	2047	557
OMA (Grupo Aeroportuario del Centro Norte - Mexique)	2022	2030	486
Lima Expresa (Pérou)	2016	2037	368
Arcos (France)	2018	2045	353
Aerodom (République dominicaine)	2017	2029	337
Aéroport de Belgrade (Serbie)	2018	2035	258
ADL - Aéroports de Lyon (France)	2016	2033	231
Amazonia Airports (Brésil)	2022	2046	116
Autres sociétés concessionnaires			392
Total			5 768

D'autres sûretés liées aux financements des projets concessionnaires ont été accordées pour 565 millions, dont la grande majorité concerne la société Lima Expresa au Pérou.

14.2 Sociétés mises en équivalence

Obligations contractuelles d'investissement

Au 30 juin 2024, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 449 millions d'euros, contre 927 millions d'euros au 31 décembre 2023. La baisse de ces engagements s'explique principalement par l'arrêt du projet Rift Valley au Kenya.

Sûretés rattachées au financement

Des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence. La valeur nette comptable des titres nantis au 30 juin 2024 s'élève à 34 millions d'euros, sans variation significative par rapport au 31 décembre 2023.

Des garanties corporate ont également été octroyées pour 158 millions d'euros. Cobra IS a notamment consenti ce type de garanties aux banques finançant des projets de lignes à haute tension au Brésil.

Engagements de mise de fonds

Le Groupe s'est engagé à effectuer des mises de fonds (capital et/ou prêts subordonnés) dans des sociétés mises en équivalence. Au 30 juin 2024, ces engagements s'élèvent à 50 millions d'euros (54 millions d'euros au 31 décembre 2023).

G. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

15. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

15.1 Autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets et licences	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Au 31/12/2023	244	676	8 261	9 182
Au 30/06/2024	244	699	12 464	13 407
Amortissement et pertes de valeur				
Au 31/12/2023	(38)	(515)	(590)	(1 143)
Au 30/06/2024	(39)	(540)	(664)	(1 243)
Valeur nette				
Au 31/12/2023	206	161	7 671	8 038
Au 30/06/2024	204	160	11 799	12 164

Au 30 juin 2024, la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 12 164 millions d'euros (8 038 millions d'euros au 31 décembre 2023). Leur variation résulte essentiellement de la prise de contrôle de l'aéroport d'Édimbourg.

Elles comprennent les droits d'exploitation des aéroports de Londres Gatwick et d'Édimbourg pour respectivement 6 534 millions d'euros et 4 003 millions d'euros. Ces droits d'exploitation étant assimilés à des licences perpétuelles, ils ne donnent pas lieu à amortissement. La revue au cours du premier semestre 2024 des hypothèses retenues au 31 décembre 2023 n'a pas montré d'indice de perte de valeur s'agissant de Londres Gatwick. La valeur du droit attaché à l'aéroport d'Édimbourg sera revue au cours des douze prochains mois dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition (voir Note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 110 millions d'euros (135 millions d'euros au premier semestre 2023 et 263 millions d'euros en 2023), comprenant l'amortissement des actifs incorporels de Cobra IS identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition pour 54 millions d'euros au premier semestre 2024 (64 millions au premier semestre 2023 et 128 millions en 2023).

15.2 Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Droits d'usage des contrats			Total
					Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Biens immobiliers	Biens mobiliers	
Valeur brute								
Au 31/12/2023	4 914	1 677	4 795	12 861	32	2 365	1 860	28 503
Au 30/06/2024	4 980	1 652	6 269	13 315	36	2 514	1 971	30 737
Amortissements et pertes de valeur								
Au 31/12/2023	(3 849)	(442)	(1 393)	(7 744)	(17)	(1 089)	(955)	(15 491)
Au 30/06/2024	(3 888)	(450)	(1 918)	(8 113)	(18)	(1 184)	(1 008)	(16 579)
Valeur nette								
Au 31/12/2023	1 065	1 235	3 401	5 117	14	1 276	905	13 012
Au 30/06/2024	1 092	1 202	4 351	5 202	17	1 330	962	14 158

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 991 millions d'euros au 30 juin 2024 (1 473 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Au 30 juin 2024, les droits d'usage des contrats de location représentent un montant total de 2 310 millions d'euros (2 195 millions d'euros au 31 décembre 2023).

16. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

16.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	Variations 30/06/2024 - 31/12/2023		
				Variation du BFR liée à l'activité	Variations de périmètre	Autres variations
Stock et travaux en cours (en valeur nette)	1 869	1 958	1 878	(19)	3	7
Clients et autres débiteurs	20 448	20 314	18 698	1 641	88	21
Autres actifs courants	8 621	7 976	7 798	906	52	(136)
- Actifs hors exploitation	(36)	(23)	(34)	(1)	(0)	(1)
Stocks et créances d'exploitation I	30 902	30 225	28 340	2 528	143	(108)
Fournisseurs	(14 172)	(13 935)	(13 572)	(514)	(58)	(29)
Autres passifs courants	(23 203)	(20 562)	(22 431)	(519)	(47)	(207)
- Passifs hors exploitation	2 089	1 638	2 157	(293)	(17)	243
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(35 286)	(32 859)	(33 846)	(1 326)	(122)	8
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) I + II	(4 384)	(2 633)	(5 505)	1 202	20	(101)
Provisions courantes	(7 141)	(6 656)	(7 304)	112	(15)	65
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(123)</i>	<i>(136)</i>	<i>(172)</i>	<i>48</i>	<i>-</i>	<i>2</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(11 526)	(9 290)	(12 810)	1 314	5	(36)

16.2 Analyse des provisions courantes

Au cours du premier semestre 2024 et de l'exercice 2023, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2023	6 123	2 611	(1 973)	(257)	127	(37)	6	6 599
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	1 164	275	(133)	(13)	10	-	11	1 314
Service après-vente	466	251	(133)	(13)	(2)	-	2	572
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 886	1 155	(1 100)	(51)	23	-	(5)	1 908
Litiges	742	301	(230)	(38)	11	-	4	791
Restructurations	17	16	(7)	(3)	(1)	-	0	22
Autres risques courants	2 178	1 074	(694)	(132)	101	-	(2)	2 525
Reclassement part à moins d'un an	146	-	-	-	(3)	29	0	172
31/12/2023	6 599	3 072	(2 297)	(249)	141	29	10	7 304
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	1 314	134	(70)	-	5	-	(5)	1 378
Service après-vente	572	42	(119)	(7)	1	-	(1)	488
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 908	886	(716)	(39)	4	-	1	2 044
Litiges	791	62	(120)	(5)	(1)	-	1	728
Restructurations	22	4	(5)	(4)	0	-	0	17
Autres risques courants	2 525	366	(451)	(56)	(17)	-	(2)	2 364
Reclassement part à moins d'un an	172	-	-	-	(2)	(48)	0	123
30/06/2024	7 304	1 494	(1 481)	(112)	(11)	(48)	(5)	7 141

Comptes consolidés semestriels résumés

Les provisions courantes, liées au cycle d'exploitation, concernent principalement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés. Celles-ci sont destinées, en particulier, à couvrir les dépenses à effectuer :

- par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées, des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Au 30 juin 2024, elles concernent pour l'essentiel le groupe ASF pour 639 millions d'euros (600 millions d'euros au 31 décembre 2023) et Cofiroute pour 294 millions d'euros (279 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues) pour 391 millions d'euros (393 millions d'euros au 31 décembre 2023) dont 151 millions d'euros pour le groupe ANA (148 millions d'euros au 31 décembre 2023) et 108 millions d'euros pour OMA (119 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les provisions pour autres risques courants sont en large partie constituées de provisions d'un montant unitaire inférieur à 5 millions d'euros. Elles comprennent les provisions relatives aux remises en état des sites et de repliement de chantiers pour 216 millions d'euros (248 millions d'euros au 31 décembre 2023).

17. Provisions non courantes

Au cours du premier semestre 2024 et de l'exercice 2023, les provisions non courantes (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2023	1 137	188	(119)	(11)	(269)	37	(1)	961
Risques financiers	715	28	(20)	3	111	-	(0)	838
Autres risques	392	153	(79)	(3)	(1)	-	1	462
Reclassement part à moins d'un an	(146)	-	-	-	3	(29)	(0)	(172)
31/12/2023	961	181	(99)	0	112	(29)	0	1 127
Risques financiers	838	24	(4)	0	(18)	-	(0)	839
Autres risques	462	37	(37)	(1)	(2)	-	(2)	457
Reclassement part à moins d'un an	(172)	-	-	-	2	48	(0)	(123)
30/06/2024	1 127	60	(41)	(1)	(17)	48	(2)	1 174

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent principalement la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note K.29 Note sur les litiges.

18. Dettes relatives aux contrats de location

Au 30 juin 2024, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 2 376 millions d'euros, dont 1 784 millions d'euros pour la part à plus d'un an et 592 millions d'euros pour la part à moins d'un an.

L'augmentation nette de 128 millions d'euros du premier semestre 2024 se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : + 368 millions d'euros ;
- remboursements des dettes de location : - 310 millions d'euros ;
- autres variations : + 70 millions d'euros, essentiellement dues aux variations de périmètre.

19. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

19.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	1 425	2 385
Obligations rattachées à l'exploitation des carrières	105	105

() Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concessions et de PPP (voir note F Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures)*

Les autres obligations d'achat et d'investissement, en dehors de celles rattachées aux contrats de concession, concernent principalement les projets photovoltaïques de Cobra IS pour 877 millions d'euros au 30 juin 2024 (1 810 millions d'euros au 31 décembre 2023). VINCI Energies et VINCI Immobilier contribuent également dans une moindre mesure à ces obligations, ainsi que VINCI Concessions pour ses activités n'entrant pas dans le champ d'IFRIC 12 à travers sa filiale VINCI Concessions Ventures, qui s'est engagée à investir dans le fonds Clean H2 Infra Fund consacré aux infrastructures d'hydrogène décarboné, et eliso GmbH, prestataire spécialisé en bornes de recharge pour véhicules électriques en Allemagne.

Les obligations rattachées à l'exploitation des carrières regroupent les droits de fortage et contrats de location de carrières de VINCI Construction.

19.2 Autres engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
Autres engagements donnés	1 597	1 681
Autres engagements reçus	1 127	1 002

Ces montants comprennent notamment diverses cautions de nature fiscale et sociale et des sûretés personnelles octroyées en garantie de la bonne exécution des travaux à réaliser par les sociétés concessionnaires.

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Pour rappel, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non comptabilisés dans le bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note F.14 Engagements hors bilan des concessions ;
- en note J.26 Provisions pour avantages du personnel.

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de construction et de service sont détaillés en note G.16.3 du document d'enregistrement universel 2023.

H. Capitaux propres

20. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

VINCI dispose d'un programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale du 9 avril 2024 d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum de 5 milliards d'euros au cours maximum de 150 euros. Au cours du premier semestre, VINCI a acquis 6 309 438 actions à un prix moyen de 112,64 euros par action pour un montant total de 711 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note H.20.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi être annulées. A la suite d'une décision du Conseil d'administration du 13 juin 2024, VINCI SA a procédé à l'annulation de 5 724 846 actions autodétenues pour un montant de 645 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 30 juin 2024, plus de 41 % des salariés du Groupe (81 % en France) sont actionnaires de VINCI, au travers des dispositifs d'actionnariat salariés collectifs. Ces fonds détenant 10,85 % du capital de la société, les salariés et anciens salariés du Groupe sont collectivement le premier actionnaire de VINCI.

Il n'existe aucun covenant financier portant sur les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

20.1 Capital social

Le capital social au 30 juin 2024 est composé de 588 519 128 actions ordinaires d'un nominal de 2,50 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	30/06/2024	31/12/2023
Nombre d'actions en début de période	589 048 647	589 387 330
Augmentations de capital	5 195 417	8 361 317
Annulation d'actions autodétenues	(5 724 846)	(8 700 000)
Nombre d'actions en fin de période	588 519 218	589 048 647
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	588 519 218	589 048 647
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,50	2,50
Actions autodétenues en direct par VINCI	16 605 279	18 238 732
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>11 174 328</i>	<i>13 392 373</i>

20.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	30/06/2024	31/12/2023
Nombre d'actions en début de période	18 238 732	25 790 809
Rachats d'actions de la période	6 309 438	3 822 053
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2020)		(1 949 470)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2021)	(2 216 677)	(680)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2022)	(1 150)	(1 130)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2023)	(950)	(1 240)
Livraison d'actions dans le cadre de Castor International	732	(721 610)
Annulation d'actions autodétenues	(5 724 846)	(8 700 000)
Nombre d'actions en fin de période	16 605 279	18 238 732

Au 30 juin 2024, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 16 605 279 actions, soit 2,82 % du capital, pour un montant de 1 286 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

11 174 328 actions sont affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié et 5 430 951 actions sont destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, cédées ou annulées.

20.3 Opérations reconnues directement en capitaux propres

Les principales opérations constatées en capitaux propres s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Coûts de couverture						
Réserve à l'ouverture	(4)	(0)	(4)	(27)	0	(27)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	(1)	0	(1)	(0)	(4)
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	(197)	(1)	(197)	170	1	172
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	45	-	45	(72)	-	(72)
Autres variations de juste valeur de la période	(56)	1	(55)	(123)	(2)	(125)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	(12)	-	(12)	(174)	-	(174)
Variations de périmètre et divers	(8)	1	(7)	2	0	2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(228)	1	(226)	(197)	(197)
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		(67)	-	(67)	(109)	(109)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II	(229)	1	(228)	(200)	(201)
Effet d'impôt associé		39	(0)	39	46	47
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III	(190)	1	(189)	(154)	(154)
Instruments de capitaux propres						
Réserve à l'ouverture	(2)	(0)	(2)	(2)	(0)	(2)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	IV	(2)	(0)	(2)	(0)	(2)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(226)	18	(207)	(153)	57	(96)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	38	8	46	(99)	(51)	(150)
Effet d'impôt associé	(9)	(2)	(11)	24	13	37
Variations de périmètre et divers	(4)	(4)	(7)	2	0	2
Réserve nette d'impôt à la clôture	V	(200)	20	(180)	18	(207)
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V	(203)	20	(182)	18	(210)
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV+V	(393)	21	(371)	18	(364)

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent principalement les opérations de couverture (- 226 millions d'euros). Celles-ci comprennent :

- les opérations relatives aux couvertures d'investissement net pour - 116 millions d'euros. Celles-ci concernent principalement les activités concessionnaires à l'étranger ;
- les couvertures du risque de taux pour + 4 millions d'euros ;
- les autres couvertures de change et de matières premières pour - 115 millions d'euros.

Les principales variations de la période sont la conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et d'actualisation constatée au cours du premier semestre.

Ces opérations sont décrites en note J.27.1.2 Description des opérations de couverture du document d'enregistrement universel 2023.

20.4 Intérêts des détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle

Le montant des capitaux propres pour la part attribuable aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 4 623 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 3 928 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024, le Groupe détient trois filiales présentant des intérêts minoritaires significatifs. Il s'agit des aéroports de Londres Gatwick et d'Édimbourg dont 49,99 % ne sont pas détenus par VINCI ainsi que du groupe aéroportuaire mexicain OMA détenu par des tiers à hauteur de 70,01 %.

21. Dividendes

L'assemblée générale du 9 avril 2024 a décidé la distribution d'un dividende de 4,50 euros par action au titre de l'exercice 2023, dont un acompte de 1,05 euro avait été versé en novembre 2023, et le solde d'un montant de 3,45 euros a été payé en numéraire le 25 avril 2024.

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2023 et 2022 s'analysent comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	1,05	1,00
Solde du dividende	3,45	3,00
Dividende net global	4,50	4,00
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	599	565
Solde du dividende	1 973	1 694
Dividende net global	2 572	2 259

I. Financement et gestion des risques financiers

22. Données relatives à l'endettement financier net

Au 30 juin 2024, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 23,4 milliards d'euros, en augmentation de 7,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (16,1 milliards d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

Catégorie comptable	(en millions d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
		Non courant	Courant ^(*)	Total	Non courant	Courant ^(*)	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(22 479)	(1 812)	(24 291)	(22 048)	(1 373)	(23 421)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(5 120)	(822)	(5 942)	(3 785)	(583)	(4 367)
	Dettes financières long terme ^(**)	(27 599)	(2 634)	(30 233)	(25 832)	(1 956)	(27 788)
	Billets de trésorerie	-	(2 890)	(2 890)	-	(460)	(460)
	Autres dettes financières courantes	-	(1 054)	(1 054)	-	(1 537)	(1 537)
	Découverts bancaires	-	(823)	(823)	-	(927)	(927)
	Comptes courants financiers passifs	-	(156)	(156)	-	(76)	(76)
	I - Dettes financières brutes	(27 599)	(7 557)	(35 156)	(25 832)	(4 956)	(30 789)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	1 233	5	1 238	1 047	0	1 048
	<i>dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI</i>	(347)	-	(347)	(354)	(0)	(355)
Actifs financiers au coût amorti	Prêts et créances financières collatéralisés	5	-	5	5	-	5
	Comptes courants financiers actifs	-	204	204	-	180	180
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	530	530	-	365	365
	Équivalents de trésorerie	-	5 727	5 727	-	6 827	6 827
	Disponibilités	-	6 969	6 969	-	8 800	8 800
	II - Actifs financiers	5	13 430	13 435	5	16 172	16 177
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(1 412)	(527)	(1 939)	(1 257)	(476)	(1 733)
	Instruments dérivés actifs	152	142	293	125	94	218
	III - Instruments dérivés	(1 260)	(385)	(1 645)	(1 132)	(383)	(1 515)
	Endettement financier net (I+II+III)	(28 855)	5 488	(23 366)	(26 960)	10 833	(16 126)
	<i>dont :</i>						
	<i>Concessions</i>	(33 196)	1 575	(31 622)	(32 321)	3 587	(28 734)
	<i>VINCI Energies</i>	(1 714)	1 763	49	(1 703)	1 999	296
	<i>Cobra IS</i>	(1 049)	1 343	293	(986)	1 389	403
	<i>VINCI Construction</i>	(1 152)	3 450	2 298	(1 005)	5 165	4 160
	<i>VINCI Immobilier et holdings</i>	8 257	(2 642)	5 615	9 055	(1 306)	7 749

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Évolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	Variations « non cash »									
	31/12/2023	Flux de trésorerie	Réf.	Variations de périmètre	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total « non cash »	Réf.	30/06/2024
Emprunts obligataires non courants	(22 048)	(951)	(3)	(290)	(123)	184	749	520	(4)	(22 479)
Autres emprunts et dettes financières non courantes	(3 785)	(109)	(3)	(1 456)	75	-	155	(1 227)	(4)	(5 120)
Dettes financières courantes dont :	(4 956)	(2 137)	0	(100)	60	5	(428)	(463)	0	(7 557)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(1 631)	267	(3)	(84)	5	5	(908)	(982)	(4)	(2 347)
dont dettes financières courantes à l'origine	(2 047)	(2 507)	(2)	5	53	-	408	465	(4)	(4 089)
dont ICNE sur dettes bancaires	(351)	-	(4)	(23)	3	-	72	53	(4)	(298)
dont découverts bancaires	(927)	103	(1)	2	(2)	-	0	1	(1)	(823)
Prêts et créances collatéralisés	5	3	(4)	(2)	(0)	-	(1)	(4)	(4)	5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	545	114	0	(10)	3	-	83	76	0	734
dont actifs financiers de gestion de trésorerie (hors ICNE)	544	114	(2)	(10)	3	-	83	76	(4)	734
dont ICNE sur actifs financiers de gestion	1	-	(4)	-	0	-	(0)	(0)	(4)	1
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15 627	(2 985)	(1)	79	9	2	(37)	53	(1)	12 696
Instruments dérivés	(1 515)	(12)	0	37	(28)	(118)	(9)	(119)	0	(1 645)
dont juste valeur des instruments dérivés	(1 516)	(12)	(3)	37	(29)	(118)	(0)	(110)	(4)	(1 637)
dont ICNE sur instruments dérivés	1	-	(4)	-	0	-	(9)	(9)	(4)	(8)
Endettement financier net	(16 126)	(6 076)	(5)	(1 743)	(6)	73	512	(1 164)	(5)	(23 366)

Les flux de trésorerie de la période (- 6,1 milliards d'euros) comprennent les opérations de croissance externe réalisées principalement par VINCI Airports et VINCI Highways (3,6 milliards d'euros), les distributions de dividendes (2,3 milliards d'euros), les rachats d'actions VINCI nets des augmentations de capital (- 0,2 milliard d'euros) et un cash-flow libre positif de 0,4 milliard d'euros.

Les variations « non cash » de la période (- 1,2 milliard d'euros) comprennent essentiellement l'impact de la reprise des dettes nettes des sociétés acquises au cours du semestre (- 1,7 milliard d'euros) notamment celles de l'aéroport d'Édimbourg et de Northwest Parkway à Denver, partiellement compensées par les impacts positifs des variations de la dette liée aux programmes de rachat d'actions (0,4 milliard d'euros) et de juste-valeur des instruments de couverture de la dette (0,1 milliard d'euros).

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2024
Variation de la trésorerie nette	(1)	(2 828)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	(2 393)
(Émissions) remboursements d'emprunts	(3)	(805)
Variation de périmètre et autres variations	(4)	(1 214)
Variation de l'endettement financier net	(5)	(7 240)

22.1 Détail des dettes financières à long terme par pôle de métier

(en millions d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Emprunts obligataires	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	Dettes financières à long terme	Emprunts obligataires	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	Dettes financières à long terme
Concessions	(15 819)	(4 599)	(20 417)	(16 143)	(3 268)	(19 411)
VINCI Energies	-	(36)	(36)	-	(38)	(38)
Cobra IS	(10)	(1 218)	(1 228)	(10)	(985)	(995)
VINCI Construction	-	(89)	(89)	-	(77)	(77)
VINCI Immobilier et holdings	(8 462)	-	(8 462)	(7 268)	-	(7 268)
Total	(24 291)	(5 942)	(30 233)	(23 421)	(4 367)	(27 788)

Les dettes financières à long terme s'élevèrent à 30,2 milliards d'euros au 30 juin 2024 en hausse de 2,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (27,8 milliards d'euros). Outre 1,8 milliard d'euros de dettes reprises suite aux acquisitions de la période et un impact favorable de près de 0,2 milliard d'euros des variations de juste-valeur des instruments de couvertures de taux, leur variation résulte des principales opérations suivantes :

- Remboursement par ASF en janvier 2024 d'une dette obligataire de 600 millions d'euros émise en 2014 avec un coupon de 2,95 %, et, au cours du deuxième trimestre 2024, de 52 millions d'euros de dettes auprès de la Banque Européenne Internationale ;
- Remboursement en janvier par l'aéroport de Londres Gatwick d'une dette obligataire de 150 millions de livres sterling émise en 2012 avec un coupon de 5,25 %. Par ailleurs, la société a émis, en avril, un emprunt obligataire de 250 millions de livres sterling à 16 ans assorti d'un coupon de 5,50 % ;
- Dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*), VINCI SA a réalisé sept opérations de financement, sous forme de placements privés, pour un montant total de 1,2 milliard d'euros avec une maturité moyenne de 3,1 ans :
 - en janvier, un *tap* (abondement d'une souche obligataire existante) de 150 millions d'euros sur un *Floating Rate Note* de 300 millions d'euros à échéance janvier 2026 ;
 - en avril et mai, trois *taps*, respectivement de 200, 50 et 100 millions d'euros sur une souche obligataire de 950 millions d'euros à échéance janvier 2029, assortie d'un coupon de 1,625 % ;
 - en mai, un *tap* de 85 millions d'euros sur un emprunt obligataire de 1,0 milliard d'euros à échéance septembre 2030, assorti d'un coupon de 1,75 % ;
 - en mai, un placement privé sous forme de *Floating Rate Note* de 500 millions d'euros à échéance mai 2026, complété en juin d'un *tap* de 150 millions d'euros.

Échéancier des dettes

Au 30 juin 2024, la maturité moyenne pondérée de la dette financière à long terme du Groupe est de 6,1 ans (6,4 ans au 31 décembre 2023). Elle est de 6,8 ans pour les concessions, de 4,9 ans pour les holdings et VINCI Immobilier, de 3,3 ans pour VINCI Energies, de 3,4 ans pour Cobra IS et de 4,0 ans pour VINCI Construction.

22.2 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 30 juin 2024, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
Gatwick Funding Limited (*)	Standard & Poor's	BBB	Stable	
	Moody's	Baa2	Positive	
	Fitch	BBB +	Stable	

(*) Société portant les financements de l'aéroport de Londres Gatwick.

Depuis le début de l'année, les agences de notation ont actualisé leurs notations :

- VINCI SA : Moody's a confirmé en juin 2024 sa notation long terme à A3 et Standard & Poor's a maintenu en juillet 2024 sa notation à A- avec perspective stable ;
- ASF : Moody's a confirmé en juin 2024 sa notation A3 avec perspective stable ;
- Gatwick Funding Limited : Moody's a réhaussé en janvier 2024 sa perspective à positive (précédemment stable) tout en maintenant sa note long terme à Baa2.

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers.

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ces covenants financiers et a mis en place un suivi de ces ratios. À ce jour, l'ensemble des ratios sont respectés.

23. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Au 30 juin 2024, le Groupe dispose d'un montant de 15 milliards d'euros de ressources disponibles, dont une trésorerie nette gérée de 8,5 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée de 6,5 milliards d'euros pour VINCI SA.

23.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

30 juin 2024

(en millions d'euros)	30/06/2024					Total
	Concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	Holdings et VINCI Immobilier	
Équivalents de trésorerie	392	69	883	375	4 008	5 727
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	0	-	-	-	2 138	2 138
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	392	69	883	375	1 870	3 589
Disponibilités	851	428	1 176	2 150	2 364	6 969
Découverts bancaires	(0)	(128)	(0)	(565)	(130)	(823)
Trésorerie nette	1 243	369	2 059	1 960	6 242	11 873
Actifs financiers de gestion de trésorerie	132	142	192	55	9	530
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	0	105	107	0	9	221
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	132	37	85	54	-	309
Billets de trésorerie émis	-	-	-	-	(2 890)	(2 890)
Autres dettes financières courantes	(98)	(10)	(730)	(32)	(185) ^(**)	(1 054)
Solde des comptes courants de trésorerie	2 562	1 290	-	1 519	(5 323)	49
Trésorerie nette gérée	3 839	1 791	1 522	3 501	(2 146)	8 508

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) dont 184 millions d'euros de dettes au titre du programme de rachat d'actions signé le 24 juin 2024

31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	Concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	Holdings et VINCI Immobilier	
Équivalents de trésorerie	343	42	1 030	370	5 042	6 827
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	-	-	-	1 852	1 852
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	343	42	1 030	370	3 190	4 975
Disponibilités	1 406	576	975	2 540	3 303	8 800
Découverts bancaires	(2)	(145)	-	(745)	(35)	(927)
Trésorerie nette	1 747	473	2 006	2 165	8 311	14 701
Actifs financiers de gestion de trésorerie	57	119	157	21	11	365
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	-	95	120	-	11	227
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	57	23	37	21	-	138
Billets de trésorerie émis	-	-	-	-	(460)	(460)
Autres dettes financières courantes	(127)	(21)	(766)	(32)	(592) ^(**)	(1 537)
Solde des comptes courants de trésorerie	4 192	1 461	-	3 055	(8 605)	103
Trésorerie nette gérée	5 869	2 032	1 397	5 209	(1 335)	13 172

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Dettes au titre du programme de rachat d'actions signé le 22 décembre 2023

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes bancaires rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Au 30 juin 2024, la trésorerie nette gérée par les holdings en charge de la centralisation des excédents de trésorerie en France et à l'international (VINCI SA et par VINCI Finance International) s'élevait à 3,1 milliards d'euros.

Ces dispositifs de centralisation permettent d'optimiser la gestion des ressources financières du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements de certaines filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 30 juin 2024, ces placements représentent un encours de 5,4 milliards d'euros, dont 2,0 milliards d'euros VINCI Construction, 1,3 milliard d'euros pour VINCI Concessions, 1,5 milliard d'euros pour Cobra IS et 0,5 milliard d'euros pour VINCI Energies.

23.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolver

En janvier 2024, VINCI a signé un avenant à sa ligne de crédit syndiqué dont le montant a été ramené de 8 milliards d'euros à 6,5 milliards d'euros. Son échéance a été portée à janvier 2029 avec deux options de renouvellement pour une année complémentaire chacune.

Cette ligne ne comporte pas de clause de défaut relative au non-respect de ratios financiers. Elle n'est pas utilisée au 30 juin 2024.

Quelques entités du Groupe détiennent également des lignes de crédit *revolver*, notamment la société aéroportuaire Londres Gatwick, la société concessionnaire colombienne Vía Sumapaz (ex-Vía 40 Express) et certaines filiales du groupe Cobra IS. Ces lignes sont partiellement tirées au 30 juin 2024.

Billets de trésorerie

VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 5 milliards d'euros noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's. Au 30 juin 2024, ce programme est utilisé à hauteur de 2,9 milliards d'euros. Les échéances sont inférieures à 6 mois.

24. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note J.27 Informations relatives à la gestion des risques financiers du document d'enregistrement universel 2023. Les opérations de mise en place ou de dénouement d'instruments de couverture réalisées au cours du semestre ne modifient pas significativement l'exposition de VINCI aux risques financiers.

Les principaux risques (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de crédit et de contrepartie et risque actions) sont décrits respectivement aux paragraphes 27.1, 27.2, 27.3 et 27.4 du document d'enregistrement universel 2023.

Le Groupe procède régulièrement à une analyse de ses relations de couvertures afin de s'assurer que les flux couverts demeureraient hautement probables. Les principales expositions de taux couvertes par le Groupe concernent les financements réalisés par VINCI SA, ASF ou Cofiroute. Le Groupe n'anticipe pas de décalage ou de modification des flux couverts pour ces financements.

Les autres expositions couvertes concernent les financements projet, les couvertures de ceux présentant des risques de décalage des échéanciers ont été réajustées pour maintenir un parfait adossement.

Concernant le risque patrimonial, les situations nettes des filiales couvertes font l'objet d'un suivi particulier afin de s'assurer de l'absence de surcouverture.

Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre du Groupe. La politique de gestion de VINCI prévoit des limites strictes en fonction des ratings des contreparties.

25. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du premier semestre 2024.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

30/06/2024	Catégories comptables						Juste valeur				
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Total
Instruments de capitaux propres	-	-	1 198	10	-	-	1 208	900 (*)	-	307	1 208
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 660	-	1 660	-	1 660	-	1 660
I - Actifs financiers non courants (**)	-	-	1 198	10	1 660	-	2 867	900	1 660	307	2 867
II - Instruments dérivés actifs	69	240	-	-	-	-	308	-	308	-	308
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	530	-	-	-	530	0	530	-	530
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	204	-	204	204	-	-	204
Équivalents de trésorerie	-	-	5 727	-	-	-	5 727	2 138	3 589 (***)	-	5 727
Disponibilités	-	-	6 969	-	-	-	6 969	6 969	-	-	6 969
III - Actifs financiers courants	-	-	13 226	-	204	-	13 430	9 311	4 119	-	13 430
Total actif	69	240	14 424	10	1 864	-	16 606	10 211	6 087	307	16 606
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(24 291)	(24 291)	(22 118)	(1 521)	-	(23 639)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(5 942)	(5 942)	-	(6 013)	-	(6 013)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(30 233)	(30 233)	(22 118)	(7 534)	-	(29 652)
V - Instruments dérivés passifs	(455)	(1 554)	-	-	-	-	(2 009)	-	(2 009)	-	(2 009)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(3 944)	(3 944)	-	(3 944)	-	(3 944)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(156)	(156)	(156)	-	-	(156)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(823)	(823)	(823)	-	-	(823)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(4 923)	(4 923)	(979)	(3 944)	-	(4 923)
Total passif	(455)	(1 554)	-	-	-	(35 156)	(37 164)	(23 096)	(13 487)	-	(36 583)

(*) Juste valeur des titres du groupe ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants.

(**) Y compris part courante des prêts et créances collatéralisés - Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.13 Créances financières PPP.

(***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes à terme.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2023 selon les catégories définies par IFRS 9 :

31/12/2023	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Total
Instruments de capitaux propres	-	-	1 230	10	-	-	1 240	929 (*)	-	312	1 240
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 405	-	1 405	-	1 405	-	1 405
I - Actifs financiers non courants (**)	-	-	1 230	10	1 405	-	2 646	929	1 405	312	2 646
II - Instruments dérivés actifs	48	181	-	-	-	-	230	-	230	-	230
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	365	-	-	-	365	-	365	-	365
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	180	-	180	180	-	-	180
Équivalents de trésorerie	-	-	6 827	-	-	-	6 827	1 852	4 975 (***)	-	6 827
Disponibilités	-	-	8 800	-	-	-	8 800	8 800	-	-	8 800
III - Actifs financiers courants	-	-	15 992	-	180	-	16 172	10 832	5 340	-	16 172
Total actif	48	181	17 223	10	1 585	-	19 047	11 761	6 975	312	19 047
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(23 421)	(23 421)	(21 736)	(1 216)	-	(22 953)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(4 367)	(4 367)	-	(4 453)	-	(4 453)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(27 788)	(27 788)	(21 736)	(5 670)	-	(27 406)
V - Instruments dérivés passifs	(441)	(1 308)	-	-	-	-	(1 749)	-	(1 749)	-	(1 749)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 997)	(1 997)	-	(1 997)	-	(1 997)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(76)	(76)	(76)	-	-	(76)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(927)	(927)	(927)	-	-	(927)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(3 000)	(3 000)	(1 003)	(1 997)	-	(3 000)
Total passif	(441)	(1 308)	-	-	-	(30 789)	(32 537)	(22 739)	(9 415)	-	(32 154)

(*) Juste valeur des titres du groupe ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants.

(**) Y compris part courante des prêts et créances collatéralisés - Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.14 Créances financières PPP.

(***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes à terme.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

26. Provisions pour avantages du personnel

26.1 Provisions pour engagements de retraite

Au 30 juin 2024, les provisions pour engagements de retraite au passif du bilan s'élevaient à 1 123 millions d'euros, dont 1 060 millions d'euros à plus d'un an (1 148 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont 1 089 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La légère baisse constatée au premier semestre 2024 est principalement liée à l'effet de la hausse des taux d'actualisation constatée dans la plupart des zones monétaires concernées.

La part à moins d'un an de ces provisions (63 millions d'euros au 30 juin 2024 et 58 millions d'euros au 31 décembre 2023) est présentée au bilan en autres passifs courants.

La charge comptabilisée au premier semestre 2024 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2024 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de la norme IAS 19. Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite du document d'enregistrement universel 2023.

26.2 Autres avantages à long terme du personnel

Les provisions pour autres avantages à long terme du personnel comprennent principalement les engagements au titre des médailles du travail et primes de jubilé. Au 30 juin 2024, ces provisions s'élevaient à 100 millions d'euros (99 millions d'euros au 31 décembre 2023).

27. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés s'élevait à 314 millions d'euros au premier semestre 2024 (260 millions d'euros au premier semestre 2023), dont 93 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance (87 millions d'euros au premier semestre 2023) et 221 millions d'euros au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international (173 millions d'euros au premier semestre 2023).

Les caractéristiques des différents plans en cours sur la période sont décrites ci-après.

27.1 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	30/06/2024	31/12/2023
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	7 370 387	7 178 209
Actions attribuées sous conditions de performance	2 620 267	2 590 167
Actions acquises par les bénéficiaires	(2 218 777)	(1 952 520)
Actions annulées	(259 348)	(445 469)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	7 512 529	7 370 387

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan du 09/04/2024	Plan du 13/04/2023	Plan du 12/04/2022	Plan du 08/04/2021
Nombre de bénéficiaires à l'origine	4 583	4 390	4 114	3 950
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	09/04/2027	13/04/2026	12/04/2025	08/04/2024
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance à l'origine (*)	2 620 267	2 590 167	2 489 710	2 489 680
Actions annulées	23 015	41 415	117 965	269 748
Actions acquises par les bénéficiaires	-	2 190	3 030	2 219 932
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin de période	2 597 252	2 546 562	2 368 715	-

(*) Ce nombre comprend les allocations d'actions attribuées au dirigeant mandataire social dans les conditions de droit commun et soumises aux mêmes conditions de performance.

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2024 a décidé d'attribuer de façon définitive, au regard des taux d'atteinte des critères de performance, 97,08 % des actions de performance du plan 2021 aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe (soit à

3 477 collaborateurs). Les critères de performance économique interne et externe, le critère environnemental externe et celui de féminisation (comptant respectivement pour 75 %, 15 % et 5 % de l'allocation) ont été remplis à 100 %. Le critère lié à la sécurité n'a donné droit qu'à une attribution de 41,7 % comptant pour 5 % de l'allocation.

Le Conseil d'administration de VINCI du 9 avril 2024 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance consistant à attribuer de manière conditionnelle à 4 583 collaborateurs 2 620 267 actions de performance. Celles-ci ne seront acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires et de la réalisation des conditions de performances suivantes :

- un critère économique (comptant pour 50 % de l'allocation) mesurant à la création de valeur. Celle-ci est déterminée en comparant le taux de rendement des capitaux employés (ROCE, déterminé après exclusion de l'activité aéroportuaire tant que le trafic aérien mondial n'aura pas retrouvé son niveau de 2019 sur une année pleine, selon les données de l'IATA) calculé sur une moyenne de trois années avec le coût moyen pondéré du capital (WACC) également calculé sur une moyenne de trois années. Le taux d'attribution lié à ce critère économique sera fonction de ce rapport, celui-ci étant de 100 % si le rapport est supérieur ou égal à 1,25 et de 0 % s'il est inférieur à 1, avec interpolation linéaire entre ces deux bornes ;

- des critères financiers (comptant pour 25 % de l'allocation) incluant :

- a) un critère boursier (12,5 % de l'allocation) mesurant la performance de l'action VINCI par rapport à un indice sectoriel composite, calculé par un organisme tiers sur la base des valorisations boursières d'une liste de sociétés intervenant dans des secteurs d'activités comparables. Cette performance relative correspond à l'écart constaté au 31 décembre 2026 entre :

- le rendement total de l'action VINCI, sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;

- et le rendement total de l'indice sectoriel composite, sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes inclus.

Le taux d'attribution lié à ce critère boursier sera fonction de cet écart, celui-ci étant de 100 % si l'écart est supérieur ou égal à 5 %, de 50 % s'il est égal à 0 % et de 0 % s'il est inférieur ou égal à - 5 %, avec interpolation linéaire entre ces bornes ;

- b) un critère lié à l'endettement (12,5 % de l'allocation) qui a pour objet de mesurer la capacité du Groupe à générer des flux de trésorerie en adéquation avec son niveau d'endettement. Cet objectif sera mesuré par le ratio FFO (Funds From Operations) / dette nette - tel que déterminé selon la méthodologie de l'agence de notation Standard & Poor's - calculé sur une moyenne de trois années. Le niveau au-dessous duquel aucune attribution n'aurait lieu est fixé à 15 % et celui permettant une attribution à 100 % est fixé à 20 %, avec interpolation linéaire entre les bornes ;

- des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (comptant pour 25 % de l'allocation) comprenant :

- a) un critère environnemental externe (15 % de l'allocation) mesuré par la note « Changement Climatique » délivrée chaque année par CDP Worldwide à VINCI au titre des exercices 2024, 2025 et 2026 ;

- b) un critère sécurité (5 % de l'allocation) mesurant la performance du Groupe en matière de sécurité au travers de l'évolution du taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt de plus de 24 heures pour un million d'heures travaillées du personnel salarié du groupe VINCI dans le monde) ;

- c) un critère lié à la féminisation (5 % de l'allocation) mesurant l'évolution du taux de féminisation des nouveaux managers par promotion ou recrutement au sein du Groupe sur l'ensemble du périmètre.

Le Conseil d'administration pourra adapter, en tant que de besoin, l'appréciation des conditions de performance en cas d'opération stratégique affectant de manière structurante le périmètre des activités du Groupe ou en cas de circonstances exceptionnelles.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2024	Plan 2023	Plan 2022	Plan 2021
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	114,55	109,20	90,91	90,70
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	95,19	92,89	76,85	78,64
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	83,10 %	85,06 %	84,53 %	86,70 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	2,76 %	2,79 %	0,52 %	-0,64 %

(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

27.2 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés. Ces derniers ont la possibilité de souscrire à un prix comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne des cours de bourse précédant le Conseil d'administration fixant le cours de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à un montant brut de 3 500 euros par personne et par an. La période de souscription de chaque augmentation de capital est de 3,5 mois. Les titres souscrits et abondés sont indisponibles pour une période de cinq ans, sauf en cas de sortie anticipée prévue par les dispositions fiscales en vigueur en France. Les avantages ainsi consentis aux salariés sont évalués, du point de vue d'un participant de marché, à leur juste valeur. La charge est évaluée au dernier jour de la période de souscription.

Plan d'épargne Groupe International

Au cours du premier semestre 2024, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 46 pays sont désormais concernés, couvrant 94 % du chiffre d'affaires réalisé à l'international et 83 % de l'effectif.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 13 au 31 mai 2024 pour l'ensemble des pays sauf le Royaume-Uni (sept périodes successives de souscription entre mars et septembre 2024) ;
- abondement versé sous forme d'actions gratuites, avec livraison différée à trois ans – en règle générale – ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2024	2023	2022	2021
Cours de souscription (en euros)	112,37	109,73	91,71	91,72
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	114,45	107,58	90,14	93,45
Taux de distribution du dividende espéré	4,32 %	4,01 %	4,06 %	2,97 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	100,55	95,37	79,81	85,47

K. Autres notes

28. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours du premier semestre 2024, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2023. Ces dernières sont mentionnées en note E.10.3 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises et en note L.31 Transactions avec les parties liées du document d'enregistrement universel 2023.

29. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 juin 2024 sont les suivantes :

- La Région Ile de France a engagé un recours contre diverses entreprises du secteur de la construction en indemnisation du préjudice prétendument subi par elle en raison de pratiques anticoncurrentielles sanctionnées le 9 mai 2007 par le Conseil de la Concurrence (devenu Autorité de la Concurrence) dans le cadre du programme de rénovation des lycées d'Île-de-France mis en œuvre de 1989 à 1996. Après que le Tribunal de Grande Instance de Paris, ait, en 2013, déclaré prescrite et irrecevable cette demande, le Tribunal des Conflits a, en 2015, déclaré les juridictions de l'ordre judiciaire incompétentes pour trancher ce litige. En 2017, la Région a saisi le Tribunal Administratif de Paris de 88 requêtes portant sur autant de marchés de rénovation de lycées et réclame 293 millions d'euros en principal à 14 entreprises, dont plusieurs sociétés du Groupe, et 11 personnes physiques, dont certains dirigeants de filiales de VINCI. Le Tribunal Administratif de Paris a, en 2019, débouté la Région de ses demandes. Cette dernière a interjeté appel. Par des arrêts dans deux des 88 instances engagées, la Cour Administrative d'Appel de Paris a considéré, le 19 février 2021, que l'action de la Région n'était pas prescrite, que la Région serait donc fondée à demander la condamnation solidaire des défendeurs, que ses fautes exonèrent cependant les défendeurs pour un tiers et a ordonné une expertise visant à déterminer l'éventuel préjudice subi par la Région. Les 86 autres demandes restent en suspens. Par arrêts en date des 9 et 17 mai 2023 le Conseil d'Etat a rejeté les pourvois formés par les défendeurs. L'expert commis par la Cour Administrative d'Appel de Paris a déposé, le 14 décembre 2023, un rapport qui conclut, pour l'un des deux marchés examinés, à l'absence de préjudice pour la Région. L'expertise se poursuit pour le second marché. Le Groupe considère que ce litige constitue un passif éventuel dont il n'est pas actuellement en mesure d'évaluer l'incidence.
- Suite à la notification par l'État de son intention de résilier de façon anticipée le contrat pour la concession des aéroports de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir, la société Aéroports du Grand Ouest (AGO) a sollicité à deux reprises, au mois d'août 2019, l'engagement de la procédure de conciliation prévue à l'article 94 du contrat de concession. L'État a refusé d'y donner suite et, par arrêté du 24 octobre 2019, a prononcé la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession. Afin de préserver ses droits à indemnisation, AGO (dans lequel VINCI détient une participation de 85 %) a adressé à l'État, le 5 décembre 2019, une demande indemnitaire préalable et a par ailleurs déposé, le 6 décembre 2019, une requête auprès du Tribunal Administratif de Nantes à l'encontre de l'arrêté de résiliation. Dans sa requête, AGO a rappelé qu'elle était disposée à entamer, de manière alternative, une procédure de médiation en application de l'article L. 213-7 du code de justice administrative, afin de tenter de parvenir à un accord équilibré qui mettrait ainsi un terme au différend. Le 3 juin 2021, AGO a reçu le mémoire en défense de l'État, communiqué par le Tribunal Administratif de Nantes. Le 30 juin 2021, le président du Tribunal Administratif de Nantes a proposé aux parties une médiation sur la base des articles L213-7 du code de justice administrative. La société AGO a accepté cette démarche de médiation mais celle-ci n'a pu avoir lieu compte tenu du refus de l'Etat de la mettre en œuvre. Le Tribunal Administratif a rendu son jugement le 10 avril 2024 aux termes duquel il a jugé le recours d'AGO recevable et reconnu le droit d'AGO à être indemnisé du préjudice subi du fait de la résiliation du contrat de concession en déférant toutefois la détermination du montant correspondant à la date de prise d'effet de la résiliation. Le contentieux est donc toujours en cours devant le Tribunal Administratif de Nantes. En l'état actuel du dossier, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence de cette situation.
- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que d'autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RSD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Depuis fin 2012, le RSD a engagé plusieurs procédures arbitrales et judiciaires visant principalement à la réparation de malfaçons affectant, selon lui, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés et accessoirement à la réparation de divers préjudices annexes. Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs aux demandes du RSD. Une sentence arbitrale partielle sur les malfaçons touchant la

première section du chantier D 47091/2 a été rendue en juin 2021 et les parties ont conclu un accord le 14 décembre 2021 sur les reprises à effectuer. La procédure au civil concernant les malfaçons sur le chantier D 4708/2/1 s'est éteinte à la suite d'un accord conclu avec le RSD en octobre 2023 sur les spécificités techniques des travaux à réaliser. Les travaux correspondants ont été réalisés courant 2022 pour la section ayant fait l'objet de la sentence partielle et fin 2023 pour la section jugée au civil et ce, pour des montants également sensiblement inférieurs aux demandes du RSD. Une deuxième sentence arbitrale portant sur la reprise des malfaçons du chantier D 4791/1 est intervenue le 13 septembre 2023 et a rejeté la majeure partie des demandes du RSD. Les parties ont demandé aux arbitres de compléter cette sentence et une sentence complémentaire a été rendue le 29 mai 2024. Des négociations sont en cours pour son exécution. Une décision d'arbitrage concernant la réfection des chantiers D 4708/2/2 et D 47091/1 qui constitue la quasi-totalité du litige à solder est toujours en attente. Deux autres arbitrages mineurs introduits récemment et portant sur des dommages-intérêts sont encore en cours. Concernant les réclamations portant principalement sur les malfaçons et faisant l'objet des procédures encore en cours, le RSD a évalué sa demande de réparations à 2,6 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 85 % de ce montant). Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier et de ses derniers développements, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Le 6 novembre 2019, la Municipalité de Lima (Pérou) a initié à l'encontre de la société Lima Expresa, concessionnaire de l'autoroute désignée « Linea Amarilla », une requête en arbitrage devant la chambre arbitrale internationale de Paris. La demande principale de la Municipalité de Lima, en sa qualité de concédant, porte sur l'annulation du contrat de concession du 12 novembre 2009 ainsi que sur ses avenants successifs. La société Lima Expresa conteste les demandes de la Municipalité de Lima basées sur des allégations de faits de corruption antérieurs à l'acquisition en 2016 de la société Lima Expresa par le Groupe et a présenté des demandes reconventionnelles. Par une sentence partielle en date du 9 janvier 2024, le tribunal arbitral a rejeté les demandes formulées par la Municipalité visant à l'annulation du contrat de concession et ses avenants. Les demandes reconventionnelles ont été jugées partiellement recevables et une sentence définitive fixera les montants découlant des décisions prises dans le cadre de la sentence partielle. Par ailleurs, dans le cadre d'une procédure à l'encontre d'un ancien fonctionnaire de la Municipalité de Lima, Lima Expresa a été condamnée en première instance à payer environ 25 millions de PEN à titre de réparation civile. Dans le cadre de trois autres procédures pénales en cours, à l'encontre de deux ex-maires de Lima, les procureurs ont demandé à ce que la responsabilité de la société Lima Expresa soit mise en cause. La société Lima Expresa conteste ces demandes dans chacune de ces procédures. Le Groupe considère, en l'état actuel du dossier, que ces litiges n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- VINCI Construction Grands Projets a constitué le 12 mai 2015 un groupement momentané d'entreprises (non incorporated joint-venture) avec la société italienne Astaldi. Ce groupement a pour objet la réalisation des travaux de construction du nouvel aéroport de Santiago du Chili dans le cadre d'un contrat de conception, fourniture et construction (engineering, procurement and construction contract) conclu le 18 novembre 2015 avec le concessionnaire, la Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel. VINCI Construction Grands Projets et Astaldi disposent, au sein de ce groupement, de quotes-parts d'intérêts égales. Un différend oppose VINCI Construction Grands Projets et Astaldi, portant sur (i) des allégations de mauvaise gestion (mismanagement) d'Astaldi à l'encontre de VINCI Construction Grands Projets que cette dernière réfute intégralement, d'une part ; et (ii) sur l'exclusion de la gouvernance de ce groupement, par VINCI Construction Grands Projets, pour faute d'Astaldi, que cette dernière conteste, d'autre part. Une procédure arbitrale a été initiée le 14 décembre 2020 par Astaldi contre VINCI Construction Grands Projets devant la Chambre de commerce internationale. Astaldi a indiqué, par courrier en date du 28 décembre 2020, que le montant qu'elle réclamait était de l'ordre de 150 millions d'euros. Pour sa part, VINCI Construction Grands Projets réfute entièrement la compensation prétendue par Astaldi et lui oppose des demandes reconventionnelles qui ont pour but de (i) contraindre Astaldi à payer sa quote-part dans la perte enregistrée par le groupement au moment de son exclusion et (ii) contraindre Astaldi à lui rembourser sa quote-part dans les appels de fonds effectués pendant les travaux, s'élevant à un montant global de 59,6 millions d'euros. Un premier tribunal arbitral, dont le siège est à Genève, avait été constitué le 14 juin 2021. Ultérieurement, à la suite de l'acquisition d'Astaldi par Webuild, VINCI Construction Grands Projets a introduit le 25 novembre 2021 une nouvelle procédure arbitrale à l'encontre de Webuild sans avoir renoncé à ses demandes reconventionnelles à l'encontre d'Astaldi. VINCI Construction Grands Projets considère en effet que depuis la date de l'acquisition susmentionnée (01/08/2021), Webuild, qui le conteste, est devenue redevable des compensations qu'elle réclame à Astaldi dans le cadre de la construction de ce projet d'aéroport. Par la suite, le 11 mars 2022, la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale a prononcé la consolidation des deux procédures jusqu'alors en cours dans une nouvelle procédure. Le tribunal arbitral a alors démissionné et le 3 juin 2022, la même Cour internationale d'arbitrage précitée, constatant l'absence d'accord des parties pour désigner de nouveaux arbitres, les a elle-même désignés pour ainsi constituer un nouveau tribunal arbitral qui, depuis, a la charge de reconduire la nouvelle procédure tripartite. Du fait et dans le cadre de cette nouvelle procédure tripartite, VINCI Construction Grands Projets a soumis son mémoire en demande à l'encontre de Webuild et Astaldi pour les contraindre à payer (i) leur quote-part dans la perte enregistrée par le groupement au moment de l'exclusion d'Astaldi et (ii) lui rembourser leur quote-part dans les appels de fonds effectués pendant les travaux, s'élevant à un montant global de 59,6 millions d'euros. Cette procédure tripartite est encore en cours. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Suite à la notification de griefs adressée le 23 juin 2022 à Nuvia Process (en tant qu'auteur), Soletanche Freyssinet et VINCI (en tant que sociétés mères) l'Autorité de la Concurrence a, par décision en date du 7 septembre 2023, infligé aux sociétés précitées une sanction pécuniaire de 13 911 000 euros pour infraction aux dispositions des articles L420-1 du Code de Commerce et 101 du TFUE. Appel a été interjeté devant la Cour d'Appel de Paris. Cette procédure est en cours. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

30. Événements postérieurs à la clôture

Refinancement d'Aerodom en République dominicaine

Aerodom a émis début juillet 2024 un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions de dollars américains, à échéance juin 2034 et assorti d'un coupon de 7,0 %, et une dette bancaire de 400 millions de dollars américains à échéance 2029 et à taux variable. Ces opérations sont destinées à financer les sommes dues au concédant au titre de l'extension de la durée de la concession ainsi que le remboursement de la dette existante.

Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2024 a approuvé le paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 1,05 euro par action. Il sera versé le 17 octobre 2024 (date de détachement du coupon : le 15 octobre 2024).

L. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période.

Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de

trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (allouée aux intérêts minoritaires dans un premier temps, puis aux capitaux propres part du Groupe pour l'excédent, le cas échéant).

Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Actifs destinés à être cédés

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés comme détenus en vue de la vente et comptabilisés à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Les actifs non courants (y compris ceux qui font partie d'un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou correspondent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente,

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice.

Le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs). Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession.

**Rapport
des commissaires
aux comptes
sur l'information
financière
semestrielle
2024**

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société VINCI S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Bertrand Baloche

Thierry Leroux

Marc de Villartay

Amnon Bendavid

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité du premier semestre (figurant en pages 1 à 15) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Xavier HUILLARD

Président-directeur général

Glossaire

Cafice - Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôt (Ebitda) : la Cafice correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations aux amortissements, des variations de provisions non courantes et des dépréciations d'actifs non courants, des résultats sur cessions d'actifs ; elle comprend également les charges de restructuration incluses dans les éléments opérationnels non courants.

Carnet de commandes :

- Dans les métiers de VINCI Energies, VINCI Construction et Cobra IS, il représente le volume d'affaires restant à réaliser pour les chantiers dont le contrat est entré en vigueur (notamment, après l'obtention des ordres de service ou la levée des conditions suspensives) et est financé.
- Chez VINCI Immobilier : il correspond au chiffre d'affaires à l'avancement restant à réaliser à une date donnée au titre des ventes de biens immobiliers constatées par un acte notarié ou au titre des contrats de promotion immobilière (CPI) dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage.

Cash-flow libre : le cash-flow libre est composé du cash-flow opérationnel et des investissements de développement dans les concessions et les partenariats public-privé (PPP).

Cash-flow opérationnel : le cash-flow opérationnel permet de mesurer les flux de trésorerie dégagés par l'activité courante du Groupe. Il est constitué de la Cafice, de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes, des intérêts financiers et des impôts payés, des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence, des investissements opérationnels nets de cession et des remboursements de dettes de location et charges financières associées. Le cash-flow opérationnel ne comprend pas les investissements de développement dans les concessions et les PPP.

Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires confié à des entreprises extérieures au Groupe : cet indicateur correspond à la prestation de construction remplie par les sociétés concessionnaires en tant que maîtres d'ouvrage pour le compte des concédants. La contrepartie de ces travaux est comptabilisée en actif incorporel ou en créance financière selon le modèle comptable appliqué au contrat de concession, conformément aux dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services ». Il s'entend après éliminations des prestations réalisées par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction.

Coût de l'endettement financier net : le coût de l'endettement financier net comprend l'ensemble des charges et des produits financiers relatifs à l'endettement financier net, tel que défini ci-dessous. Il inclut ainsi les charges d'intérêts et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, ainsi que les produits financiers des placements et des équivalents de trésorerie. La réconciliation de cet indicateur avec le compte de résultat est détaillée dans les notes aux comptes consolidés du Groupe.

Éléments opérationnels non courants : les charges et produits non courants comprennent principalement les pertes de valeur des goodwill ou d'actifs significatifs, les charges de restructuration, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (plus ou moins-values de cession de titres, impacts des changements de contrôle).

Évolution du chiffre d'affaires à structure comparable : il s'agit de mesurer la variation du chiffre d'affaires à périmètre et change constants. Périmètre constant : l'effet périmètre est neutralisé avec la méthodologie suivante :

- le chiffre d'affaires de l'année N est retraité des sociétés entrantes au cours de l'année N ;
- le chiffre d'affaires de l'année N-1 est calculé en intégrant le chiffre d'affaires en année pleine des sociétés entrantes en N-1, et en excluant les contributions des sociétés sortantes de l'année N et N-1.

Change constant : l'effet change est neutralisé en appliquant les taux de change utilisé en N au chiffre d'affaires en devises de l'année N-1.

Excédent/endettement financier net : cet indicateur correspond à la différence entre les actifs financiers et les dettes financières. Selon que ce solde soit débiteur ou créditeur, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net. Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes financières (y compris dérivés et autres instruments de couverture passifs). Les actifs financiers comprennent les disponibilités et équivalents de trésorerie, ainsi que les instruments dérivés actifs.

En application de la norme IFRS 16, le Groupe comptabilise en actifs non courants des droits d'usage relatifs aux biens pris en location, en contrepartie d'un passif correspondant à la valeur actualisée des loyers restant à payer. Ce passif n'est pas inclus dans l'Excédent/endettement financier net, tel que défini par le Groupe, il est présenté en lecture directe dans le bilan.

Partenariats public-privé - contrats de concessions et contrats de partenariat : les partenariats public-privé sont des formes de contrats publics de longue durée par lesquels une autorité publique fait appel à un partenaire privé pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un équipement ou une infrastructure publique et/ou gérer un service.

En France, on distingue les contrats de concession (concession de travaux ou concession de services) et les contrats de partenariat.

À l'international, on rencontre, sous des appellations différentes, des catégories de contrats publics qui correspondent sensiblement aux caractéristiques respectives des contrats de concession ou des contrats de partenariat.

Dans un contrat de concession, le concessionnaire perçoit un péage (ou autre forme de rémunération) directement de la part de l'utilisateur de l'infrastructure ou du service, selon des conditions définies dans le contrat avec l'autorité publique concédante ; le concessionnaire supporte donc un risque de fréquentation ou « risque trafic », lié à l'utilisation de l'infrastructure.

Dans un contrat de partenariat, le partenaire privé est rémunéré par l'autorité publique, au moyen d'un loyer lié à des objectifs de performance, indépendamment du niveau de fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Il en résulte que le partenaire privé ne supporte pas de risque de fréquentation.

Prise de commande :

- Dans les métiers de VINCI Energies, VINCI Construction et Cobra IS : une prise de commande est reconnue dès lors que le contrat est non seulement signé mais aussi entré en vigueur (par exemple, après obtention de l'ordre de service ou levée de l'ensemble des conditions suspensives) et que le financement du projet est mis en place. Le montant enregistré en prise de commande correspond au chiffre d'affaires contractualisé.

- Chez VINCI Immobilier : une prise de commande correspond à la valeur des biens immobiliers vendus en l'état futur d'achèvement ou vendus après achèvement conformément à un acte définitif notarié ou au chiffre d'affaires des contrats de promotion immobilière dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage.

Pour les opérations immobilières réalisées en copromotion :

- si VINCI Immobilier détient le contrôle exclusif de la société support du programme, celle-ci est comptabilisée par intégration globale. Dans ce cas, 100 % de la valeur du contrat est incluse dans le montant de la prise de commande ;

- si la société support du programme est co-contrôlée, elle est consolidée par mise en équivalence sans prise en compte du montant de la prise de commande de la société co-contrôlée.

RO - Résultat opérationnel : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant (ROC) les charges et produits non courants (voir ci-dessous).

ROPA - Résultat opérationnel sur activité (Ebit) : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), les autres éléments opérationnels courants (incluant la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

ROC - Résultat opérationnel courant : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (plans d'épargne Groupe, actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées notamment).

Taux d'Ebitda/chiffre d'affaires, ou de ROPA/chiffre d'affaires, ou de ROC/chiffre d'affaires : ratio rapportant l'Ebitda, le ROPA ou le ROC au chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires confiés à des entreprises extérieures au Groupe.

Trafic autoroutier chez VINCI Autoroutes : il représente le nombre de kilomètres parcourus sur le réseau autoroutier géré par VINCI Autoroutes sur une période définie, par les véhicules légers (VL) et les poids lourds (PL).

Trafic passagers (PAX) chez VINCI Airports : il représente le nombre de passagers ayant effectué un vol commercial à partir d'une ou vers une plateforme aéroportuaire de VINCI Airports sur une période définie, indicateur pertinent pour estimer les revenus d'un aéroport, tant aéronautiques que non-aéronautiques.

LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE

VINCI
1973, boulevard de La Défense
CS 10268
92757 Nanterre Cedex - France
Tél. : +33 1 57 98 61 00

www.vinci.com

